



Coopération Union européenne – Bénin

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2006

Fonds Européen de Développement

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION
2. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
 - 2.1 Bilan de la situation politique
 - Situation politique générale
 - Maintien de la paix et prévention des conflits
 - Progrès dans l'intégration régionale
 - 2.2. Bilan de la situation économique
 - 2.3. Bilan de la situation sociale
 - 2.4. Bilan de la situation environnementale
3. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS
 - 3.1. Secteurs de concentration (et soutien macroéconomique)
 - 3.1.1. Secteur de concentration 1 - Transport
 - 3.1.2. Secteur de concentration 2 - Santé
 - 3.1.3. Soutien macroéconomique
 - 3.2. Projets et programmes hors secteurs de concentration
 - 3.3. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques (ANE)
 - 3.4. Utilisation de l'enveloppe B
 - 3.5. Autres instruments
 - 3.5.1. STABEX / FLEX
 - 3.5.2. SYSMIN
 - 3.5.3. Coopération régionale
 - 3.5.4. Utilisation de l'enveloppe B
 - 3.5.5. Lignes budgétaires de la Communauté
 - 3.5.6. ECHO
 - 3.5.7. Banque européenne d'investissement
 - 3.6. Evaluation des indicateurs de performance
4. COORDINATION DES BAILLEURS ET HARMONISATION
5. DIALOGUE AVEC L'ON ET LES ANES
6. CONCLUSIONS

1. INTRODUCTION

L'année 2006 et le début 2007 ont été marqués par une forte activité de réflexion et de programmation, tant au niveau du pays qu'au niveau de la Délégation. 2006 a vu l'arrivée au pouvoir du Président Boni Yayi et la mise en place d'un gouvernement totalement nouveau. Cette équipe dynamique a lancé une réflexion de fond pour de nouvelles orientations politiques et stratégiques. Les partenaires au développement et tout particulièrement la Commission a accompagné ce processus. Du côté de la Délégation, cette année a été marquée par la revue à fin de parcours du 9^{ème} FED et la programmation 10^{ème} FED, exercices conduits en parallèle avec l'élaboration des documents stratégiques du Gouvernement, permettant ainsi une cohérence et une complémentarité de fond.

Ces processus, joints à l'identification des derniers projets du 9^{ème} FED (reliquats et enveloppe additionnelle) ont donné une charge de travail supplémentaire particulièrement éprouvante pour toute l'équipe de la délégation.

2. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

2.1 Bilan de la situation politique

- Situation politique générale

Le processus démocratique amorcé depuis 1990 se poursuit avec l'organisation d'élections régulières. Le scrutin présidentiel de mars 2006 a constitué une échéance importante puisque les rivaux traditionnels, MM. Kérékou et Soglo, âgés de plus de 70 ans, ne pouvaient plus se représenter (et, de plus, dans le cas de M. Kérékou, la constitution ne permet que deux mandats successifs). Une trentaine de candidats se sont présentés à ce scrutin qui s'est déroulé dans le calme et la transparence, grâce à la maturité de la population et à l'organisation à bonne date du scrutin avec l'appui des partenaires au développement. A l'issue du second tour, le Dr Boni Yayo, candidat indépendant a été élu avec près de 75% des suffrages contre Maître Adrien Houngbedji.

La société civile a joué un rôle majeur dans l'aboutissement du processus électoral, notamment par la mobilisation et la sensibilisation des populations contre la révision de la constitution, contre l'achat des consciences et pour l'organisation d'élections libres et transparentes. La communauté internationale a également contribué au bon déroulement des élections à travers un appui financier auquel la CE a participé à hauteur de 70%.

A son investiture officielle le 6 avril 2006, le Président de la République a énoncé les quatre priorités de son mandat : les ressources humaines, une gouvernance concertée, le développement de l'esprit d'entreprise, et la construction de nouvelles infrastructures. Conformément à ces engagements, dans le domaine de l'amélioration de la qualité des ressources humaines, le Gouvernement a décidé de la gratuité de l'école maternelle et primaire à partir de la rentrée scolaire 2006-2007. Le Chef de l'Etat a initié des concertations avec différentes catégories socio-professionnelles sur les préoccupations de leurs corporations. De même, l'organisation de forums réunissant tous les acteurs nationaux est prévue dans plusieurs secteurs sensibles, comme celui sur l'éducation nationale qui s'est tenu en février 2007, e pour débattre des problèmes spécifiques et faire des recommandations au Gouvernement.

Les nouvelles autorités réaffirment leur attachement à la consolidation de l'Etat de droit et à la protection des libertés fondamentales.

L'année 2007 a été marquée par les élections législatives pour le compte de la cinquième législature de l'ère du renouveau démocratique. Sur 26 listes de partis politiques qui sollicitaient le suffrage des électeurs, la coalition de partis soutenant l'action du Président de la République, Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), est arrivée en tête avec 35 sièges sur 83. Le processus électoral a connu des problèmes d'organisation importants liés aux

dysfonctionnements de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), ce qui a conduit le Gouvernement, à deux jours du scrutin, à reporter le vote du 25 mars au 31 mars 2007. Le scrutin s'est finalement déroulé dans le calme et dans de bonnes conditions, malgré quelques faiblesses notées dans l'organisation par endroits. Un remaniement gouvernemental d'importance s'en est suivi, en juin 2007. 17 des 26 ministres qui composent le nouveau gouvernement sont de nouveaux venus. Les prochaines échéances électorales seront les élections municipales début 2008.

Depuis la Conférence des Forces Vives de la Nation, tenue en 1990, les droits de la personne sont au centre de la démocratie béninoise. A cette époque, tous les droits et libertés ont été réaffirmés. Selon le classement de l'ONG "Reporters Sans Frontières", publié en octobre 2006, le Bénin est le premier pays d'Afrique et le 23^e pays à l'échelle mondiale en matière de respect de la liberté de presse et la liberté d'expression. Il faut toutefois signaler que quelques journalistes ont été interpellés par les tribunaux suite à l'enregistrement de plaintes de citoyens

Le trafic et l'exploitation des enfants constituent une exception notoire et grave au respect des droits de la personne au Bénin. Aussi, les délais de détention préventive peuvent être extrêmement longs et supérieurs parfois aux peines encourues.

La Constitution prévoit l'égalité entre les hommes et les femmes, mais de fortes disparités, en matière d'accès à l'éducation notamment, subsistent. Les femmes sont présentes, quoique de façon limitée, à tous les niveaux de l'administration.

- Maintien de la paix et prévention des conflits

Le Bénin, pays démocratique depuis 17 ans, ne connaît pas de risque particulier quant à l'unité de l'Etat et fait figure de pays stable dans une région marquée par d'importants troubles, en particulier l'instabilité dans certains pays de la sous-région. La politique étrangère du Bénin, malgré un poids économique modeste au sein de l'UEMOA, le place en position d'arbitre dans la résolution des crises en Afrique de l'Ouest et d'appui dans le dispositif de l'ONU. Le Bénin participe aux opérations de maintien de la paix menées par la CEDEAO et l'ONU. Il a déployé des contingents au Liberia, en Guinée Bissau et a été le plus gros contributeur de troupes de la MICECI qui avait été envoyée par la CEDEAO en Côte d'Ivoire. Il participe également à l'ONUCI, mise en place en Côte d'Ivoire par le Conseil de Sécurité en vue du maintien de l'ordre.

- Progrès dans l'intégration régionale

Le Bénin entretient avec les pays voisins membres et non membre de la CEDEAO, de très bonnes relations économiques. On note, depuis l'avènement au pouvoir du Président Boni Yayi, un renforcement des relations entre le Bénin et les pays voisins, ce qui se traduit par la relance de certains projets à caractère régional : l'aménagement et le bitumage de la route Kétou-Illara, à l'Est du pays, l'interconnexion TCN/CEB pour la fourniture de l'énergie électrique par le Nigéria au Bénin et au Togo et l'organisation d'un forum économique entre le Bénin et le Nigéria.

Le Bénin a engagé aussi des négociations avec le Nigeria pour la conclusion d'un accord de prospérité entre les deux pays. Ce partenariat devrait favoriser : - la promotion de la bonne gouvernance- l'intégration économique à travers l'intégration des marchés des biens, des capitaux, de l'énergie, de l'environnement et des infrastructures- le renforcement des relations commerciales- la sécurité transfrontalière.

Membre de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Bénin s'est engagé dans le processus d'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Après la mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) UEMOA en 2000, et dans l'optique de la libéralisation des échanges de la CEDEAO et de l'UEMOA, il est apparu indispensable d'instaurer un tarif extérieur commun CEDEAO. Ce TEC

devra entrer en vigueur effectivement le 1er janvier 2008 et devrait être géré par un Comité conjoint UEMOA-CEDEAO.

Le Bénin participe de façon active aux négociations de l'APE conduites par la CEDEAO. Il fait partie des premiers pays de la CEDEAO à avoir mené des études thématiques relatives aux APE et des études d'impact. Comme les années précédentes, le Ministère de l'Industrie et du Commerce a consacré en 2006, deux journées d'information sur les APE, une pour les Acteurs Etatiques et la seconde pour les Acteurs non Etatiques. La société civile fait régulièrement part des inquiétudes de la population face aux APE. La Délégation de la CE poursuit un dialogue régulier avec la société civile et le gouvernement sur ces questions. Un appui aux négociations a été mis en place à travers le programme trade.com.

2.2. Bilan de la situation économique

Les estimations de la croissance du PIB, en termes réels, indiquent un taux de 4,1% en 2006 contre une moyenne de 3% les deux années précédentes, marquant ainsi une rupture avec la tendance baissière entamée depuis 2003. Cette reprise de l'activité économique est fondée pour l'essentiel sur une amélioration de la production au niveau du secteur primaire notamment le coton qui est estimé à 285.000 tonnes contre 190.800 tonnes en 2005. L'inflation s'est établie à 3,8 % à fin décembre 2006, soit 0,8 point % au dessus du critère de convergence fixé par l'UEMOA à 3 %. Ce niveau d'inflation s'explique par la montée du prix des produits pétroliers due à une offre insuffisante. Mais l'inflation risque de s'aggraver avec le délestage qui paralyse l'économie de la sous-région et en particulier l'économie béninoise.

Sur le plan des finances publiques, les recettes totales de l'Etat à fin décembre 2006 sont estimées à 416,9 milliards F CFA contre 383,4 milliards en 2005, soit une hausse de 8,7%. Cet accroissement des recettes est induit aussi bien par les recettes douanières que les recettes des impôts qui se sont accrues dans la période respectivement de 18,7% et 7,7%. Cette évolution des recettes en 2006 serait liée à une légère reprise des activités économiques, à une amélioration des performances du Port Autonome de Cotonou et à la levée des mesures de restriction des importations de produits au Nigéria en provenance du Bénin. Les dépenses et prêts nets sont estimés à 479,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2006 contre 489,3 milliards en 2005, soit une baisse de 2,0%. Les dépenses d'investissement exécutées se chiffrent à 113,4 milliards francs au 31 décembre 2006, correspondant à un faible taux d'exécution de 57%. Le déficit global, base caisse, et hors dons est estimé à -54,9 milliards de francs CFA en 2006 contre -84,7 en 2005, soit une amélioration de 35,2%. Cette amélioration s'explique par les dispositions prises par le Gouvernement aux fins de rétablir la discipline budgétaire notamment la mise en place d'un comité de trésorerie assurant le suivi plus rapproché des recettes et des dépenses, ainsi que l'adéquation entre les moyens et obligations de l'Etat, ce qui a permis l'apurement d'importants arriérés intérieurs.

Le budget de l'Etat gestion 2006 a fait l'objet d'une loi rectificative dont l'objectif principal était d'intégrer une subvention aux producteurs de coton due au titre de la campagne 2004-2005 pour un montant de FCFA 21 milliards.

Depuis 1998, le Bénin s'est engagé dans une série de réformes (budgétaires, comptables, fiscales, douanière, marchés publics etc.) qui visent le renforcement de la situation macro-économique, l'efficacité de la dépense, la responsabilisation des ministères sectoriels, le renforcement du cadre fiduciaire et la transparence de l'information comptable et financière. Pour accélérer le rythme de mise en œuvre de ces réformes, le gouvernement a adopté en décembre 2005 un cadre stratégique de la réforme (Cadre de la Réforme de la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats) dont la mise en œuvre est appuyée notamment par le programme Pro-Regar de la CE. Il est prévu de réaliser un Public Expenditure Financial Accountability (PEFA) au cours du 1^{er} semestre 2007 (Commission européenne chef de file), ce qui permettra de mettre à jour le cadre de réformes.

L'encours de la dette extérieure du Bénin est ressorti, à fin décembre 2006, à 519,765 milliards FCFA dont 75,36 % pour les créanciers multilatéraux et 24,64 % pour les créanciers bilatéraux. A fin décembre 2005, il s'élevait à 919,453 milliards FCFA. La baisse de l'encours découle des annulations effectives obtenues du Fonds Monétaire International (environ 31,28 milliards FCFA) et de la Banque Mondiale (environ 355 milliards FCFA) dans le cadre de l'IADM. (initiative multilatérale d'allègement de la dette). Les ressources d'allègement de dettes obtenues au cours de l'année se chiffrent à 10,308 milliards FCFA portant le montant total des ressources dont le Bénin a bénéficié dans le cadre de l'Initiative PPTE depuis juillet 2000 à 92,91 milliards FCFA. Le service de la dette extérieure, hors allègement, a été assuré à fin décembre 2006 à hauteur 14,97 milliards FCFA, soit 43,40 % des prévisions annuelles.

Les échanges extérieurs se sont traduits par une stabilisation du déficit du compte courant extérieur hors dons à 7,1% du PIB en 2006, malgré une augmentation des transferts courants nets de 20,7% (privés 13,8%, publiques 29,7%), soit 5,4% du PIB et des gains réalisés sur le service de la dette extérieure. La détérioration de la balance commerciale (-13,8%) est liée d'une part à une augmentation de la facture pétrolière (20,3%) et, d'autre part, à une forte baisse des exportations de coton et textiles (44,6%). Ces mauvais résultats de la récolte coton illustrent les contraintes actuelles de la filière, en pleine restructuration. En 2006, ils découlent d'une diminution des surfaces emblavées due au retard de distribution des intrants et à certaines baisses de rendement dues à la qualité des insecticides livrés.

Par rapport à décembre 2005, la situation monétaire a été caractérisée à fin décembre 2006 par une expansion de la masse monétaire de 16,4 % et une consolidation des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires de 36,8%. Par ailleurs, les crédits au secteur privé ont progressé de 9,0 % mais la position nette créditrice du gouvernement s'est dégradé de 72,1 milliards (contre 20,8 milliards en 2005), si bien que le volume total des crédits intérieurs a chuté de 5,4%.

La mise en œuvre des réformes structurelles s'est poursuivie en 2006 mais avec d'autres orientations stratégiques. Ainsi, en raison du caractère stratégique du secteur de l'énergie (la SBEE), le Gouvernement a retenu, avec l'appui de la Banque Mondiale, de procéder par étapes, et d'élaborer un chronogramme plus réaliste. Le Bénin est caractérisé par une distribution instable d'électricité chère, qui constitue un frein au développement dans les régions connectées au réseau et condamne à une économie de subsistance les régions rurales à accès limité ou inexistant à l'électricité.

En ce qui concerne Bénin Télécom SA, la stratégie sectorielle de désengagement de l'Etat du secteur et le calendrier y afférent ont été adoptés en août 2006.

Quant à la SONAPRA (coton), le gouvernement a retenu de maintenir l'outil industriel de la société publique dans une société à créer dont la valeur sera égale à la valeur totale des lots constituant l'ensemble des actifs industriels de la SONAPRA. Les actionnaires de cette nouvelle société seront composés des anciennes sociétés cessionnaires des actifs industriels de la SONAPRA, de l'Etat, du personnel de la SONAPRA, des organisations paysannes et du public. Les actions liées à cette option seront achevées au plus tard à fin juin 2007¹.

¹ Lettre de Politique de Développement d'avril 2007

Tableau : Evolution de quelques indicateurs macro-économiques

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1	Population (millions)	6,3	6,6	6,8	7,0	7,2	7,4	7,6	7,9	8,1
2	Croissance démographique (%)		3,4	3,4	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9	2,5
3	Taux de croissance PIB nominal (%)		9,1	6,8	5,7	3,4	8,5	7,2	7,8	8,2
4	Taux de croissance PIB réel (%)	4,9	6,2	4,4	3,9	3,1	2,9	4,1	4,7	5,2
5	PIB par habitant (en euro)	406,4	423,2	438,7	450,3	453,1	473,6	494,2	515,9	552,4
6	Croissance du PIB / habitant (%)	-	4,1	3,7	2,6	0,6	4,5	4,4	4,4	7,1
7	FBC en % du PIB	18,7	19,7	18,5	20,3	20,6	18,9	20,4	20,6	
8	Dette extérieure en % du PIB	54,2	53,2	48,1	40,3	38,6	40,0	21,1	17,8	18,5
9	Service de la dette Exté en % du PIB	1,9	1,0	1,0	0,8	0,7	0,6	0,6	0,9	1,0
10	Arriérés de la dette intérieure	nd	nd	Nd	nd	nd	nd			
11	Exportations en part du PIB	16,6	14,9	13,4	15,2	14,0	12,8	11,9		
12	Balance Commerciale % du PIB	5,2	7,2	8,2	7,8	6,7	6,3	6,9		
13	Recettes des Administrations publiques en % du PIB	15,8	15,3	16,3	16,6	16,4	16,5	16,8	17,2	18,0
14	Dépenses des Administrations publiques en % du PIB	19,4	18,1	18,3	20,0	20,1	21,1	19,3	21,7	22,3
15	Déficit budgétaire (base caisse)	65,6	42,0	63,3	67,0	97,3	84,7	54,9	162,1	140,5
16	Inflation	4,2	4,0	2,4	1,5	0,9	5,4	3,8		
17	Taux de change effectif réel	293,9	289,6	257,8	287,4					

Sources : Aide mémoire FMI de mars 2007

Institut national de la statistique et de l'analyse économique RGPH3

2.3. Bilan de la situation sociale

Les premiers résultats provisoires et partiels de l'enquête EMICOV montrent une augmentation de la pauvreté monétaire depuis 2002. L'incidence de pauvreté se serait accrue par rapport à 2002, passant de 28,5% à 36,8%. Dans le même sens, la profondeur de la pauvreté (PI) se serait accrue sensiblement au cours de la période, passant d'environ 11% en 2002 à près de 14% en 2006 avec un écart plus marqué en milieu rural. Le phénomène de la pauvreté au Bénin demeure toujours un problème plus marqué en milieu rural. En 2006, la pauvreté d'existence (non monétaire) est globalement en recul: 41,1 % de la population est pauvre contre 43% en 2002. Cependant, le phénomène semble s'être aggravé en milieu urbain. On y compte 1,2 fois plus de pauvres, l'incidence de pauvreté y est passée de 17,7% en 2002 à 22,1 % en 2006. En milieu rural, l'incidence de pauvreté s'est réduite de 12,9% en passant de 59,1% en 2002 à 50,8% en 2006.

D'importants progrès ont été réalisés au cours de l'année 2006 dans le secteur de l'éducation. Ainsi, sur le plan de l'éducation, la couverture en infrastructures scolaires s'est améliorée. Par ailleurs, la politique du gouvernement qui consiste à rendre les écoles maternelles et primaires publiques entièrement gratuites pour tous les enfants béninois a permis l'inscription de 92 220 nouveaux élèves suite à la décision de la gratuité. Le taux brut de scolarisation a connu une progression remarquable, passant de 71% en 2000 à 94% en 2005 et à une estimation de 95% en 2006. Signalons toutefois que le nouveau programme continue de susciter des remous au sein des parents d'élèves malgré les tentatives d'amélioration de ce dernier par le gouvernement. La tenue des états généraux sur l'éducation a permis de faire des propositions de lessivage du programme, ce qui a émoussé la hargne des parents d'élèves.

La performance du secteur santé reste faible. En effet, le taux de fréquentation des services de soins est estimé à 39% en 2004, en régression à 37% en 2005 et est estimé à 40% en 2006. Ces taux demeurent encore faibles alors même que les dépenses de santé sont en nette progression (augmentation de 11% en 2006). La couverture en infrastructures sanitaires est

assez bonne (90% en 2005) et le personnel médical et paramédical de bonne qualité quoique mal réparti.

Le taux de prévalence du VIH-SIDA reste stable autour de 2%.

La politique du gouvernement en matière de la santé des mères et des enfants a connu un certain succès bien que beaucoup reste à faire. Le taux de fréquentation des centres de santé est plus élevé chez les mères et les enfants de 0 à 5 ans (le taux de fréquentation total ayant régressé). La proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié tourne autour de 76% de 2003 à 2006. Plus de trois femmes sur quatre ont recours aux accouchements assistés et la quasi-totalité des femmes en grossesse vont systématiquement en consultations. La malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans s'est accentuée après avoir connu un recul entre 1996 et 2001. Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDSB-III), le retard de croissance des enfants a nettement augmenté, passant de 31% en 2001 à 38% en 2006. En particulier, la proportion d'enfants présentant un retard de croissance sévère est passée de 11% à 18%.

Après le DSRP 1, le Gouvernement s'est attelé en 2006 à la rédaction de son second document de stratégie de lutte contre la pauvreté. Ce second document, qui couvre la période 2007-2009, est intitulé "Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté" (DSCRCP). Sa principale innovation est la prise en compte de l'aspect Croissance. Le DSCRCP est structuré autour des axes stratégiques que sont : i) l'accélération de la croissance ; ii) le développement des infrastructures ; iii) le renforcement du capital humain ; iv) la promotion de la bonne gouvernance et v) le développement équilibré et durable de l'espace national. Après consultation des partenaires au développement qui ont remis des commentaires conjoints aux autorités (chef de file : DCE), le DSCRCP a été approuvé par le gouvernement en avril 2007 et transmis pour accord aux Institutions de Bretton Woods.

Situation sociale										
Indicateurs		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2015
Incidence	1, Proportion de la population vivant avec moins de 1 USD/j									
	2, Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (< cinq ans)	13,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	11,3	10,6	5,0
	3, Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000)			160,0				125,0		
Résultats	4, taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire				83,6	80,6				
	5, Taux d'achèvement du cycle primaire	41,4	46,2	49,1	49,5	49,54	54,45	60,0	65,0	
	6, Rapport filles-garçons dans:									
	l'enseignement primaire	6,7	6,8	7,0	7,2	7,5	7,7	8,0	8,4	
	l'enseignement second.	4,6	4,6	4,6	4,7	4,4	4,6			
	l'enseignement supérieur	2,8	2,6	2,2						
	7, Proportion d'accouchements assistés par personnel qualifié	743	76,0	63,1	76	76	76,4	76,9	77,3	80,9
8, Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	87,0	85,0	97,0	97,0	86,0	85,0	86,0	87,0	95,0	
9, Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes de 15 à 24 ans			1,9	2,0	2,0	2,0	1,69	1,54	0,3	
10, Proportion de la pop. ayant accès durable à une source d'eau améliorée										

Sources: (n°2, 7, 8, 9) Ministère de la Santé - Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)
(n°4, 5, 6) DPP/Ministère des Enseignements Primaires et Secondaires
(n°3) EDS - RGPH

2.4. Bilan de la situation environnementale

Suite à la formation du premier Gouvernement du Président Yayi, le secteur de l'environnement a connu, en 2006, de profondes mutations institutionnelles avec la création du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Ce Ministère est né de la volonté du Chef de l'Etat d'assurer une réelle synergie des interventions en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles gage d'un développement durable qui assure la création de richesse et contribue à la lutte contre la pauvreté.

Il s'agit aujourd'hui de donner aux ressources naturelles une fonction de production, de création de richesse et de valeur ajoutée tout en les préservant et en sauvegardant l'environnement. Les questions de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles appellent une approche transversale avec des actions lisibles et visibles dans tous les secteurs de la vie nationale en particulier en matière d'éducation et de santé.

Mais cette problématique n'est pas encore bien perçue par les différents acteurs politiques impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des différentes politiques, stratégies et programmes en la matière.

Toutefois, les actions engagées depuis 2005 en matière de gouvernance environnementale pour une clarification des rôles des acteurs et des structures impliquées dans la gestion des ressources environnementales se sont poursuivies. La traduction en langues nationales de la charte sur la gouvernance environnementale a été entreprise.

De nombreuses autres actions ont été poursuivies en 2006 par le Gouvernement pour :

- la réduction de la pollution atmosphérique à Cotonou qui a fait l'objet d'un sous-programme à gestion axée sur les résultats à partir de 2005, et dont la finalité est de réduire de 50 % en trois ans le taux de pollution atmosphérique urbain ;
- l'intégration des procédures d'évaluation environnementale dans le processus décisionnel quels que soient l'échelle spatiale et le secteur d'activités considéré ;
- l'adhésion des populations à l'adoption des systèmes améliorés de production respectueux de l'environnement ;
- combattre la désertification et la perte de terres productives ;
- réduire significativement la perte de biodiversité ;
- promouvoir la gestion durable des aires protégées ;
- l'opérationnalisation du Fonds National pour l'Environnement.

Par ailleurs, en 2006, le Bénin a élaboré son Profil Environnemental Pays (PEP) grâce à l'appui financier de l'Union Européenne pour un montant de 85.000 euros. Un atelier national, organisé sur ce PEP en août 2006 à Cotonou, a permis de valider l'analyse des enjeux environnementaux et de réfléchir collectivement aux recommandations..

3. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS

La revue de fin de parcours du 9^{ème} FED, finalisée au 1^{er} semestre 2007, qui s'est conclue par un de la stratégie, a permis d'allouer près de 22,4 M€ supplémentaires au Bénin, dont 17,4 M€ pour le programme de soutien macro-économique pour 2008 et 5 M€ supplémentaires pour le programme de décentralisation.

3.1. Secteurs de concentration (et soutien macroéconomique)

3.1.1. Secteur de concentration 1 - Transport

a) Résultats

La Stratégie Sectorielle des Transports (SST) adoptée en 1996 a été réactualisée pour la période 2007-2011 sur la base d'une étude financée par l'Union Européenne qui s'est achevée en février 2006. Cette étude a été internalisée par les services du Ministère qui eux même ont rédigé un document politique actualisé qui devrait être adopté en 2007. Une étude sur la définition des

valeurs de base des principaux indicateurs d'impact du secteur a été réalisée et l'élaboration d'un annuaire statistique est en cours.

En attendant le vote de la loi sur la fiscalité des projets financés sur fonds extérieurs, l'Ordonnateur National du FED a pris des mesures fiscales spécifiques aux trois grands projets d'infrastructures financés par le 9^{ème} FED (Bassins XX, Banikoara-Kandi, et Sortie Nord-Ouest de Cotonou).

Quelques points spécifiques liés au secteur :

Stratégie Transport Rural : Les études complémentaires nécessaires à la consolidation de cette stratégie, sont actuellement en cours et devraient être achevées au premier semestre de 2007.

Le financement de l'entretien routier : La situation de la mobilisation des ressources du Fonds Routier s'est beaucoup améliorée. Les arriérés dus au titre de l'appui budgétaire du FED ont été intégralement reversés par le trésor public en août 2006 au Fonds Routier, soit environ 4,749 milliards de FCFA. Un échéancier établi d'octobre 2006 à juin 2007 a été pris par le Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances pour payer les dettes relatives au non reversement des taxes et douanes prélevées au cordon douanier jusqu'à fin décembre 2005 (environ 9 milliards de francs CFA). Cet échéancier est respecté sans aucun dérapage. Par ailleurs, des dispositions nécessaires ont été prises pour le versement direct au Fonds routier des taxes effectivement perçues pour son compte au cordon douanier, à compter du mois d'avril 2006.

Au titre de l'exercice 2006, les prévisions de recettes du Fonds Routier hors subventions extérieures ont été établies à 9,3 milliards de FCFA, soit environ 14,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, ces recettes ont été réalisées à hauteur de 8,61 milliards de FCFA, soit 93% se décomposant comme suit :

- recettes provenant des postes de péage et de pesage: 1,56 milliard de FCFA,
- taxes affectées (taxes sur hydrocarbures, TVA, Taxes de Voirie, taxes de circulation des véhicules) : 6,14 milliards de FCFA,
- contributions de l'Etat : 0,9 milliard de FCFA, soit 1,37 millions d'euros.

Programmation et exécution de l'entretien routier : Les réflexions et actions entamées en 2005 pour l'élaboration d'un programme d'entretien 2007 consolidé se sont poursuivies en 2006. Les crédits du Ministère et du Fonds Routier réservés pour 2007 au suivi et à l'inspection du réseau routier restent largement insuffisants pour couvrir les besoins identifiés. Une amélioration a néanmoins été constatée en 2006 grâce aux activités menées et cofinancées par la Commission européenne :

- Relevé de comptage du trafic sur 1.800 km de routes.
- Achèvement du bornage des 2700 km de routes reclassées
- Inspection visuelle d'une partie du réseau reclassé
- Exécution des mesures de déflexion sur 510 km de routes.

Ces investigations ont permis à la Direction de la Planification et du Suivi Evaluation, avec l'appui de l'Assistance Technique financée par l'UE d'établir le programme prévisionnel d'Entretien Périodique des Routes Revêtues et des Routes en Terre pour 2006, 2007 et 2008. *Sécurité routière:*

Le Centre National de Sécurité Routière (CNSR) mène des actions de prévention routière suivant un programme annuel d'activités bien définies. Ces actions concernent notamment l'éducation et la sensibilisation des usagers de la route, les contrôles routiers (excès de vitesse, alcoolémie, respect de la réglementation routière etc.), la gestion de la base de données des accidents de la voie publique, et le contrôle technique des véhicules automobiles (environ 100.000 contrôles effectués en 2006, 53.000 véhicules légers, 27.000 véhicules légers taxis et 20.000 véhicules poids lourds).

En 2006, le Gouvernement béninois a pris la décision d'intégrer désormais l'audit de sécurité routière à tous les projets routiers et, sur financement de la DANIDA, un manuel a été élaboré et adopté à ce sujet. Par ailleurs et pour la seule année 2006, on peut noter l'identification de trente points noirs du réseau routiers dont quelques uns ont été déjà corrigés, la mise en route d'un programme d'éducation routière en milieu scolaire, l'éducation et la sensibilisation des conducteurs d'engins à deux roues, la formation des cadres.

Contrôle des charges à l'essieu: Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur des transports, il a été entrepris depuis 1996, la généralisation du péage sur le réseau prioritaire dans le but de contrôler les charges à l'essieu. 3 stations de pesage sont en exploitation au Bénin, 2 supplémentaires sont en cours de construction, et enfin 6 autres sont programmées.

Les résultats de campagnes de pesée d'essieux montrent que le taux de véhicules en surcharge circulant sur le réseau routier au Bénin est estimé à 30-40 %, en particulier pour le transport international. En raison notamment de l'absence d'équipements ou de structures adéquates devant abriter les biens déchargés au niveau des postes de péage/pesage, ce déchargement obligatoire est différé.

Au plan sous régional, de nouvelles mesures de contrôle des charges à l'essieu sur les différents corridors de transport ont été prises. Ces nouvelles mesures prévoient également l'installation prochaine au Bénin de 6 ponts bascules aux pôles de chargements que sont le Port Autonome de Cotonou, les Usines productrices de ciment et d'emballage de coton.

L'Administration routière du Bénin s'emploie depuis fin 2006 à la vulgarisation des dispositions du décret portant conditions de circulation des véhicules poids lourds au niveau des syndicats des transporteurs et des sites de production de fret.

Facilitation des transports : Les mesures positives prises en 2005 ont continué d'être appliquées en 2006. Le comité national de facilitation qui a été créé fonctionne. Sur décision du Conseil des Ministres, le nombre de postes de contrôles sur les trois corridors sous-régionaux, qui a été ramené à trois, est respecté.

Coordination entre partenaires : Le dialogue politique sectoriel entre autorités nationales et partenaires a été assez soutenu en 2005 et la coordination des partenaires du groupe Transports s'est poursuivie, quoique moins intensément, en 2006. La Délégation de la Commission européenne est chef de file des partenaires de ce groupe de coordination actuellement constitué de représentants de la Banque mondiale, des Coopérations allemande, danoise, française, néerlandaise, suisse, de la BAD, de la BOAD, de l'Aide américaine.

Port de Cotonou: Le Centre de Gestion du Guichet unique, le système de facturation centralisée ainsi que la société de gestion du guichet unique qui assure la facturation et procède à l'encaissement des paiements avant de les reverser aux bénéficiaires (douane et prestataires de services) ont été créés. Un comité 24 heures a été mis en place. Le nouveau logiciel de facturation unique du Port Autonome de Cotonou a été installé. La facturation des navires se réalise mais celle des marchandises se réalisera concomitamment avec l'effectivité de l'interface SIGUCE-SYDONIA attendue en début d'année 2007 et qui rendra donc fonctionnelle l'émission du bordereau de frais unique.

b) Progrès réalisés dans les activités

→ 8 ACP BEN 31 : Programme de réhabilitation et d'entretien des pistes de desserte rurale dans les Département du Borgou-Alibori et du Zou-Collines – € 8,5 millions

Ces travaux ont été programmés pour être réalisés par les petites et moyennes entreprises locales en trois tranches, portant sur la réhabilitation de 321,3 km, pour puis de 453 km et enfin de 232,6 km .Les travaux de la tranche 3, qui avaient commencé en janvier 2005, se sont achevés en avril 2006. Par ailleurs, il a été décidé, en 2006 ,de constituer une tranche 4 pour les quatre

lots des travaux de la tranche 2n, qui avaient dû résiliés. . La tranche 4, de 1,5 milliards de FCFA, a démarré en janvier 2007..

→ 9 ACP BEN 02 : Appui à la réalisation des travaux urbains de voirie et d'assainissement - € 30 millions

Les deux premières tranches annuelles de cet appui avaient été versées sur un compte du Trésor Public en juillet 2004 et décembre 2005. Toutefois, la totalité de ces fonds n'ont pas été transférés aux agences d'exécution des travaux, maîtres d'ouvrages délégués du programme. Un audit sur le programme a été mené en septembre 2006 et a conclu à l'impossibilité de décaisser la 3^{ème} tranche avant que certaines conditions ne soient remplies (régularisation par le Trésor public de la totalité de ses arriérés vis à vis des agences, taux d'exécution des travaux de la deuxième tranche satisfaisant).

En fin d'année 2006, on a constaté l'achèvement de la presque totalité des travaux prévus dans la première année et le démarrage des travaux de la deuxième année. Par ailleurs, le Trésor public a effectivement démarré l'apurement de ses arriérés vis-à-vis des agences.

Dans l'attente de la confirmation en 2007 des efforts entrepris fin 2006 pour apurer la situation, le décaissement de la 3^{ème} tranche a été bloqué.

→ 9 ACP BEN 03 : Appui à l'entretien périodique du réseau routier classé - € 25 millions

Poursuite et arrivée à terme en novembre 2006 de l'assistance technique internationale à la Direction de la Planification et du Suivi Evaluation. Les activités menées en 2006 ont permis à la DPSE, avec l'appui de l'Assistance Technique, d'établir le programme prévisionnel d'Entretien Périodique des Routes Revêtues et des Routes en Terre pour 2006, 2007 et 2008.

Les deux problèmes essentiels, rencontrés depuis le démarrage du programme de travaux d'entretien périodique, étaient en juin 2006 malheureusement encore d'actualité. Ils concernent :

- la nature des travaux éligibles au programme et au fonds routier ; en effet des travaux de réhabilitation, non éligibles, sont parfois programmés et exécutés.
- la situation des arriérés du Trésor public vis-à-vis du Fonds routier. En juin 2006, la deuxième tranche du programme versée au Trésor Public en décembre 2005 n'était toujours pas rétrocédée au Fonds routier qui accusait 13 milliards de francs CFA de dettes auprès de ses fournisseurs. Le montant des créances du Fonds Routier auprès de l'Etat n'a cessé de croître depuis 2003 atteignant même au 31 décembre 2005 le montant du budget annuel du Fonds Routier à savoir environ 9 milliards de Francs CFA (hors subvention UE).

La mission d'audit du programme effectuée en novembre 2006 a toutefois confirmé des améliorations notoires de la situation au cours du deuxième semestre 2006 :

- le nouveau programme d'entretien périodique des routes revêtues a été scindé afin de n'inclure que des axes routiers présentant un état de dégradation compatible avec une intervention d'entretien périodique ;
- le Trésor Public a rétrocédé entre le 28 juillet 2006 et le 24 août 2006 la totalité de la deuxième tranche du programme (7,24 MEUR) au Fonds routier ;
- le Trésor Public respecte pour le moment l'échéancier, transmis à la Délégation par lettre du 12 octobre 2006 (voir annexe à la présente note), d'apurement de la totalité des taxes affectées qu'il devait au Fonds Routier au 31 décembre 2005 ; L'apurement de ces arriérés, s'élevant à 8 896 756 493 FCFA, soit environ 13,56 MEUR est échelonné entre octobre 2006 et juin 2007.

Suite à ces améliorations, le décaissement de la troisième tranche du programme a été effectué en mars 2007..

Lors de la revue à fin de parcours du 9^{ème} FED, il a été décidé de prolonger l'appui au fonds routier de deux ans avec une allocation de fonds supplémentaires de €12 millions financés par

des réallocations à l'intérieur du PIN. Un avenant à la Convention de financement de ce projet a été transmis pour avis au siège en février 2007.

→ 9 ACP BEN 10 : Appui institutionnel au MTPT – € 1,99 millions

Voir § résultats sur les deux études réalisées et financées sur le projet.

Mise en place en juin 2006 d'une nouvelle assistance technique internationale long terme au Ministère des Travaux Publics et des Transports, qui appuie les services du MTPT dans l'élaboration du nouveau document de stratégie sectorielle. Elle a également initié au sein de la DGTP une étude pour l'identification des besoins de formation et la mise en œuvre d'un plan d'urgence de formations prioritaires collectives.

→ 9 ACP BEN 17 : Aménagement de la route Banikoara-Kandi - € 23 millions

La Convention prévoyait que le lancement des appels d'offres était conditionné entre autres à la « régularisation des arriérés du Trésor Public vis-à-vis du Fonds Routier ». Cette condition n'étant pas respectée en juin 2006 alors que les autres l'étaient, et du fait que le nouveau Gouvernement, en place depuis avril, avait hérité d'une trésorerie exsangue, avec des montants d'arriérés internes connus de plus de 50 milliards de francs CFA, dont environ 14 milliards de francs CFA dus au Fonds routier, des négociations entre la Commission européenne (DCE et siège) et le nouveau Gouvernement ont été menées entre juillet 2006 et octobre 2006.

L'apurement en août 2006 par le Trésor Public des 4,75 milliards de francs CFA correspondant à la deuxième tranche du programme d'appui budgétaire à l'entretien périodique routier financé par la CE) et l'engagement ferme du Gouvernement à travers un échéancier d'apurement de la totalité des arriérés restants vis-à-vis du Fonds routier ont permis de préparer un avenant à la Convention de financement, qui a été finalisé en 2007. Ce plan d'apurement, dont le respect est devenu la nouvelle condition d'autorisation d'exécution des travaux d'aménagement de la route Banikoara-Kandi, est honoré par le Gouvernement.

Voir également § résultats sur le financement de l'entretien routier.

→ 9 ACP BEN 22 : Aménagement de la sortie Nord-ouest de Cotonou - € 40 millions

La décision de financement concernant la sortie Nord-Ouest de Cotonou (40 M€) a été prise en novembre 2006. La pré qualification des bureaux chargés de contrôler et surveiller les travaux a été lancée en début d'année 2007. Les appels d'offres relatifs à l'exécution des travaux et au contrôle de ces derniers ont été lancés début mai 2007.

Le MTPT a nommé officiellement un comité chargé de faciliter l'évaluation et l'exécution des expropriations rendues nécessaires pour l'exécution des travaux.

Les problèmes principaux rencontrés dans le secteur ont été les suivants :

- stratégie sectorielle actualisée non encore approuvée ;
- Pistes rurales : non fonctionnement du mécanisme de contribution des bénéficiaires tel que monté dans la CF, pour cause d'inadaptation à la situation réelle. La quasi-totalité des arriérés de ces contributions a pu être apurée en décembre 2006. Un atelier a été organisé à l'intention de tous les acteurs le 28 décembre 2006 pour insister sur l'importance du respect des engagements financiers pour la campagne 2007. A ce jour, on note une progression du taux de rentrée des contributions comparativement aux années antérieures. Soulignons cependant que les producteurs restent toujours les meilleurs contributeurs avec 115% de leur engagement et les distributeurs d'intrants les mauvais contributeurs avec seulement 20% de leur engagement.
- Programmation et exécution de l'entretien routier : Les ressources affectées au niveau du Budget national (budget programme du MTPT et budget du Fonds Routier) pour le suivi

et l'inspection du réseau restent insuffisantes pour garantir une programmation cohérente et fiable des travaux d'entretien.

- Les ressources mobilisables au niveau du Fonds routier sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins en entretien du réseau classé.
- Difficultés dans la coordination due notamment à la mobilité des cadres dans l'administration suite aux remaniements ministériels et à l'immobilisme ambiant dans la période de réorganisation de l'Administration.

c) Degré d'intégration des questions transversales (enfance, égalité hommes-femmes, VIH/SIDA, environnement, culture, renforcement des capacités et développement institutionnel). Des actions de sensibilisation aux maladies VIH/SIDA sur les réseaux de transport international ont lieu très régulièrement. Des équipes y travaillent même en permanence au niveau des deux postes frontières avec le Nigéria et le Togo.

En dehors des assistances techniques permanentes au MTPT financées par la Commission européenne (9ACP BEN 10) et la DANIDA, des études spécifiques de renforcement des capacités et d'évaluation des besoins en formations seront effectuées en 2007.

La loi béninoise oblige à réaliser une étude d'impact environnemental préalable au lancement de tout projet d'infrastructures. L'Agence Béninoise pour l'Environnement doit sur tous les projets valider ces études et donner son accord sur l'exécution de ceux-ci. Une Cellule environnementale au sein du MTPT est associée au suivi du montage et à l'exécution des travaux. Elle veille au respect des dispositions relatives à la protection de l'environnement durant toute l'exécution du projet.

3.1.2. Secteur de concentration 2 – Santé

a) Résultats

Les axes d'intervention de la CE dans ce secteur sont cohérents avec la politique sanitaire nationale, dont le dernier cadre a été finalisé en décembre 2002, avec l'approbation du document de « Politiques et Stratégies Nationales du Secteur Santé 2002-2006 » (PSNSS). Dans l'ensemble, la mise en œuvre des PSDSS 2002-2006 se déroule de manière acceptable même si de nombreux problèmes persistent. Le processus de formulation des documents de stratégie Perspectives Décennales 2007 – 2015, le Plan National de développement Sanitaire est en cours, avec l'implication de la DCE et du projet 8^{ème} FED.

Les taux de mortalités maternelle et infantile, élevés, constituent des préoccupations majeures au regard des ambitions du pays d'atteindre les objectifs de développement pour le millénaire.

Des initiatives sont en cours dans le sens de la protection des plus pauvres par rapport à leur accès aux services de santé de qualité. Le mécanisme adopté a fait l'objet de vulgarisation et sa mise en œuvre a débuté dans le cadre de l'exécution du budget-programme 2005.

Le taux de fréquentation des centres de santé publiques demeure toujours faible : 35% en 2002, 38% en 2003, 39% en 2004, 37% en 2005 et 40% en 2006 (cible que s'était donné le Ministère de la Santé Publique - MSP), la persistance du manque de ressources humaines qualifiées et sa répartition inégale sur le territoire, l'insuffisance de coordination du MSP avec les acteurs nationaux et avec ses partenaires. Le pourcentage de communes disposant d'un Centre Communal de Santé augmente (76% en 2002, 86% en 2004). Plus remarquable, le taux de crédits délégués arrivant effectivement dans les zones sanitaires fonctionnelles était de 100% en 2005.

En 2005 et 2006, la part du budget général de l'Etat allouée au profit du MSP représentait 7,9% et 8,7% respectivement, soit un taux d'accroissement de 11%. Le taux d'exécution du budget pour 2006 est de 71% (source SIGFiP), mais avec un faible taux pour les investissements.

Le partenariat public/privé a commencé à évoluer sous l'impulsion du projet 8^{ème} FED pour déboucher sur la signature d'un arrêté établissant un cadre de concertation. La qualité des soins de santé, le taux de fréquentation des formations de santé semblent sensiblement plus élevés dans le privé que dans le public. Cependant à ce jour, ce cadre de concertation reste peu opérationnel,

le contrôle de la qualité des soins et du personnel du secteur privé n'étant pas effectif, et les acteurs privés étant réticents à aller au-delà de la concertation..

En 2006, 4 réunions de coordination des partenaires se sont tenues ; elles ont permis de nombreux échanges et la définition de positions communes sur un certain nombre d'approches vis-à-vis du MSP. Ce groupe de coordination reste centré sur les partenaires, malgré les efforts qui ont été faits. Deux réunions semestrielles de coordination du Ministère de la Santé Publique avec les partenaires se sont tenues pendant la même période. Une meilleure cohérence, voir une fusion, de ces instances de coordination pourrait rapidement se faire sous l'impulsion du nouveau Ministre.

b) Progrès réalisés dans les activités

→ 8 ACP BEN 27 - Programme d'appui au secteur de la santé : € 10,2 millions

Le projet avait deux axes stratégiques : d'une part, l'amélioration de la gestion décentralisée des services de santé et, d'autre part, le renforcement du partenariat entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la santé.

Pour ce qui concerne la décentralisation, le projet a contribué au développement des moyens humains, matériels et financiers des directions techniques, des directions départementales et des zones sanitaires relevant de l'aire géographique du projet. S'agissant du partenariat entre le secteur public et le secteur privé, le projet 8^{ème} FED a apporté une contribution décisive. Il a appuyé le Ministère de la Santé à institutionnaliser par Arrêté Ministériel le cadre de Concertation du Partenariat Public/Privé et la mise en place de son organe exécutif dénommé « Organe Paritaire du Partenariat (OPP) ».

Les activités du projet ont été mises en œuvre sur la base de trois devis-programmes . Le troisième, signé en décembre 2005, a bénéficié de trois avenants, le dernier ayant eu pour objet de proroger son délai de quatre mois, soit jusqu'au 30 avril 2007. Ce qui a permis d'achever les dernières activités opérationnelles du projet et de clôturer administrativement et financièrement ce devis programme.

L'exécution de la mise en oeuvre des activités prévues a pris du retard car les dossiers d'appels d'offres ne respectaient pas les procédures du 8ème FED nécessitant de nombreux aller et retour entre les acteurs du projet.

Au total, ce projet ambitieux a permis de préciser les cadres de concertation et a produit de nombreuses études et analyses. La restructuration en profondeur de ce secteur, intégrant le secteur privé et la décentralisation est encore difficilement intégrée par le niveau central du Ministère. La concentration des actions sur la Zone sanitaire, niveau opérationnel du secteur, a permis au projet d'apporter un appui significatif dans les zones retenues.

→ 9 ACP BEN 19 Bassins XX :

La convention de financement a été signée en mai 2006. L'élaboration du DAO relatif au volet d'appui institutionnel du projet a pris plus de temps qu'envisagé dans le chronogramme de la Convention du fait que cet appui n'avait pas été très développé dans les études préalables. La pré qualification des bureaux chargés d'exécuter ce volet a été faite au cours du premier trimestre 2007 et l'appel d'offres a été lancé en juin 2007. La mise en place de ce volet conditionne le démarrage des travaux maintenant prévus pour la seconde moitié de 2007.

→ 9 ACP BEN 26 Initiative Eau

Les travaux de concertation se sont poursuivis en 2006 en vue du montage multi-bailleurs de la Facilité Eau auquel le FED contribuera à hauteur de € 5 millions sous forme d'aide budgétaire sectorielle. La décision de financement a été prise en juin 2007

→ 9 ACP BEN 27 Projet Santé 9^{ème} FED

Les travaux d'identification pour un appui institutionnel au secteur de la santé d'un montant de € 3 millions ont été entamés en 2006. La décision de financement est prévue pour juillet 2007.

c) Degré d'intégration des questions transversales

Environnement:

Les projets d'assainissement et d'accès à l'eau potable auront un impact sur la santé des populations citadines des plus pauvres et notamment en ce qui concerne la diminution du risque de maladies endémiques.

Genre:

Les politiques de la santé publique au Bénin ciblent spécifiquement la santé des mères. Les diverses stratégies menées dans le domaine du paludisme ont permis d'améliorer la situation de la femme et des enfants, mais à l'opposé celle de l'homme devient plus préoccupante globalement, les hommes (141 pour 10.000 cas) sont plus touchés que les femmes (128 pour 10.000 cas).

3.1.3. Soutien macroéconomique

→ 9 ACP BEN 04 : Appui Budgétaire Conjoint Pour la Réduction de la Pauvreté

Dans le cadre de son appui à la lutte contre la pauvreté au Bénin et du renforcement du cadre macro-économique, la Commission européenne apporte un appui budgétaire non ciblé d'une valeur initiale de 55 millions d'euros sur la période 2004-2006. (Il s'exécute chaque année sous forme d'une tranche fixe et d'une tranche variable et d'appuis institutionnels dans le domaine des finances publiques notamment.

La tranche fixe 2006 d'une valeur de 8,7 millions d'euros a été décaissée en septembre 2006 au lieu de janvier.. L'une des conditions de décaissements était la « Poursuite satisfaisante de programme de réformes agréé par le FMI ». La revue de décembre 2005 du FMI n'ayant pu aboutir, le décaissement a dû être reporté et a été initié à l'issue de la revue de juin 2006.

La tranche variable a été décaissée à l'issue de la mission conjointe de revue multi bailleurs du DSRP en septembre 2006. Finalement, 6,8 millions d'euros soit 52,7% du montant alloué ont été décaissés le 22 décembre 2006. De l'analyse des résultats de l'évaluation des indicateurs de la tranche variable, il ressort que les indicateurs de finances publiques et ceux relatifs aux offres de services sanitaires (03) sont moins bons par rapport aux indicateurs sectoriels (Education). Sur les 11 indicateurs d'ordre budgétaire, seul un indicateur de processus (relatif à la mise en place de DSIGFiP) a pu franchement atteindre sa cible. Cinq indicateurs ont montré quelques signes de progrès par rapport à l'année précédente en restant toutefois assez loin des cibles fixées. La performance des 5 indicateurs restants a été insuffisante pour atteindre les valeurs cibles fixées.

Deux missions d'assistance technique ont eu lieu sur la ligne d'assistance technique, à savoir : la Revue-évaluation du programme d'Appui Budgétaire Conjoint pour la réduction de la pauvreté (2004-2006) et l'étude d'exhaustivité du budget en terme de flux d'aide extérieure au Bénin. Cette dernière se poursuit en 2007.

Selon le Bilan de la première édition de la mise en œuvre de l'ABC-RP 2004-2006, fait sur la base des rapports de revue et des missions d'évaluation de la tranche variable, 83% des ressources allouées ont été décaissées (tranche fixes + tranche variables) et 68% de celles allouées au titre des tranches variables sur la période ont été décaissées. Ce bilan révèle aussi qu'un effort reste à faire par le gouvernement pour mériter désormais la totalité des ressources allouées dans le cadre de l'appui budgétaire conjoint. La réussite de l'appui budgétaire conjoint passe par une meilleure appropriation et un meilleur suivi de l'outil par toutes les parties prenantes ; elle passe aussi par une bonne prévisibilité des ressources de l'ABC. Enfin et surtout,

elle passe par une bonne prise en compte du rôle de leadership du gouvernement dans la conduite du dialogue politique et par une bonne estimation de la valeur cible des indicateurs.

Un avenant à la convention de financement de 18,4 millions d'euros a été signé en février 2007 afin de proroger sa validité jusqu'en 2008 et de permettre à la Commission européenne d'apporter un appui budgétaire macroéconomique en une seule tranche fixe au budget de l'Etat béninois en 2007.

L'année 2007 déclarée année transitoire présente pour avantage de résoudre le problème de la prévisibilité. Ainsi, à partir de 2008, le montant de la tranche variable de l'année n sera décaissé en l'année n+1 sur la base de l'évaluation des indicateurs de l'année n-1. Ceci permettra au budget de l'Etat d'une année n de prendre en compte le montant réel de l'appui budgétaire alloué pour cette année.

Le second protocole entre le Gouvernement et les partenaires d'appui budgétaire entrant dans le cadre du Document de Stratégie de Croissance et de réduction de la pauvreté est en cours d'élaboration.

Dans le cadre de la revue à fin de parcours du 9^{ème} FED, comme indiqué au début de la section 3 ci-dessus, des fonds supplémentaires ont été alloués pour assurer la continuité de l'appui budgétaire global en 2008, assurant la transition entre le 9^{ème} et le 10^{ème} FED.

3.2. Projets et programmes hors secteurs de concentration

→ 8 ACP BEN 032 / TPS 147 – Programme d'appui au démarrage des communes (PRODECOM I) – 8.85 MEUROS et PRODECOM II 15 MEUROS prévisible à la RFP

D'une durée initiale de trois ans, le premier « Programme d'Appui au Démarrage des Communes » qui a démarré en avril 2003 a pris fin le 30 septembre 2006.

En 2006, l'on note avec l'état d'avancement des devis programmes des périodes d'intenses activités en matière de formation-action et d'études réalisées.. A la mise en œuvre et au suivi des plans de développement communal se sont ajoutées l'élaboration et la tenue d'ateliers de validation des documents des schémas directeurs d'aménagement communaux, des budgets programmes ou la restauration des registres fonciers. Le projet a permis le renforcement des capacités des 77 communes dans les différentes tâches de gestion administrative, financière et technique, malgré une volonté politique peu dynamique pour accélérer le processus de la décentralisation (lenteur du transfert des compétences humaines et des ressources financières aux communes par l'Etat). Autres résultat positifs du PRODECOM : -le renforcement des capacités des agents et autres acteurs communaux - l'appui à la mobilisation des ressources financières locales et à la promotion de l'économie locale - la promotion de l'intercommunalité. En outre le PRODECOM a favorisé l'intégration de la dimension genre dans le processus du développement local malgré les pesanteurs socioculturelles auxquelles les femmes sont encore soumises. La plupart des actions ont été réalisées grâce à leur collaboration.

L'évaluation du programme a eu lieu en juillet et août 2006 et les résultats sont globalement positifs. Sur un montant total de 8 850 000 euros, 8 211 250 ont été contractés, soit 92.7%.

Une mission de formulation de la deuxième phase (PRODECOM II) de 15 M d'euros a démarré le 24 avril 2006. Celle-ci a été annulée la même semaine pour cause d'indisponibilité effective du chef de mission sur la durée prévue. Après relance, la nouvelle mission a eu lieu entre juillet et août et le rapport final est parvenu mi-novembre. Compte tenu des nombreux dialogues avec les autres bailleurs de fonds sur l'harmonisation et l'alignement des approches, la PF était toujours en formulation fin décembre 2006. Le projet a été effectivement envoyé le 15/03/07 après dialogue approfondi avec le Gouvernement suite à nomination du nouveau DGAT (Directeur général de l'Administration territoriale).

→ 9 ACP BEN 001 - Appui au Programme Intégré de Renforcement des Systèmes Juridiques et Judiciaire (PIRSJJ) – € 12,15 millions

. L'objectif spécifique de ce projet, d'une durée de six ans, est de contribuer à la mise en place d'un système judiciaire accessible, moderne et efficace dans le contexte de la décentralisation au

Bénin. Le projet contient deux grands volets: 1) la réhabilitation et la modernisation des huit Tribunaux de Première Instance existants et 2) l'extension du réseau des juridictions (TPI et Cours d'Appel).

En 2006, les marchés de travaux de réhabilitation ont été attribués et les sites des TPI pilotes (Abomey, Parakou et Porto-Novo) ont été remis aux entrepreneurs en mai 2006. Toutefois, les travaux n'ont pas pu démarrer dans l'immédiat à cause des retards dans la préparation des locaux provisoires et le déménagement même des tribunaux.

Les passations de marché ont également été faites pour: les travaux de réhabilitation des TPI de Ouidah et Lokossa, la fourniture et l'installation du mobilier dans cinq TPI et des équipements informatiques et de communication dans les trois TPI pilotes, la mission de câblage des TPI et de mise en place d'intranet et de la messagerie et la formation informatique du personnel des TPI. Sur les imprévus ont été financés les travaux de réhabilitation du local informatique du Ministère. Tous ces marchés sont gérés par l'AGETUR en Maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'équipe d'assistance technique internationale (ATI), composée de deux experts greffiers en chef, a été renforcée à compter de septembre 2006 par un expert informaticien développeur. L'ATI a travaillé sur l'affinement de la réorganisation interne des services en exploitant les résultats des différentes études dans le domaine de l'informatisation. L'ATI a également intensifié son appui institutionnel aux structures du Ministère dans la mise en place des préalables à une informatisation et une mise en réseau des juridictions et le niveau central.

Malgré les efforts, le projet a connu du retard qui est dû, entre autres, à la complexité du montage initial avec une sous-estimation de certains coûts rendant le pilotage et la coordination difficile. Un avenant à la Convention de Financement a été signé en décembre 2006. Il a permis un recadrage du budget et des activités du projet. Une mission d'évaluation à mi-parcours du projet est prévue pour le premier semestre 2007.

Afin de mieux prendre en compte les besoins de coordination des actions dans le secteur de la justice, les Partenaires au développement représentés dans le groupe technique « *Gouvernance : Lutte contre la corruption/justice* » ont décidé de créer un sous-groupe dédié spécifiquement à la Justice. La Commission européenne assure la vice-présidence dudit groupe.

→ 9 ACP BEN 9 : Facilité de Coopération Technique (FCT)

La Convention de financement, signée en 2004, prévoit 3 types d'intervention : assistance technique, aide à la formation, participation à des conférences et séminaires. Après trois ans de mise en œuvre, le montant des contrats est de 53,7%.

La décision de financement de la deuxième Facilité de Coopération Technique, d'un montant de 2 millions, est prévue en 2007.

→ 9 ACP BEN 11 – Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées (PSICD) – € 2,94 millions

L'objectif du programme est la meilleure prise en charge du développement culturel au niveau des différentes filières ainsi qu'au niveau local. Les activités ont démarré le 27 mars 2006, suite à un retard accusé dans le recrutement de l'équipe d'assistance technique (relance de l'avis de marché après première publication infructueuse). et dans l'installation de la Structure Opérationnelle et la réalisation de l'état des lieux. Les raisons fondamentales ont été la faiblesse de l'appui du siège du bureau d'assistance technique APRI, en dépit d'un grand engagement de l'équipe de structure opérationnelle, ainsi que et les graves problèmes de santé du Coordonnateur qui a été remplacé au mois de septembre. Le comptable du projet a également dû être remplacé pour insuffisance de résultats. Le rapport de démarrage a donc été repris à plusieurs reprises avant d'être validé par le Comité de pilotage au mois d'octobre. L'état des lieux réalisé a permis d'identifier des orientations claires pour la mise en œuvre du programme.

Le premier devis-programme a été signé à la fin du mois de décembre 2006 pour une durée de douze (12) mois. Il comprend notamment le premier appel à propositions à l'attention des acteurs

culturels non étatiques dont le lancement devrait intervenir au mois de mai ainsi qu'un plan de formation.

→ 9 ACP BEN 012 – Projet d'Appui à l'Ordonnateur national - € 1,958 millions

Ce projet vise à renforcer les capacités des services de l'ON en matière de gestion contractuelle et financière des projets financés par le FED, ainsi qu'à optimiser le rôle de l'ON en matière de programmation et de pilotage de la coopération communautaire.

Le 1^{er} janvier 2006, l'expert long terme national, spécialiste en programmation de l'aide communautaire a rejoint l'expert long terme international, spécialiste en pilotage et gestion de l'aide communautaire. Un devis programme n°1 a été élaboré et mis en œuvre. Les activités suivantes ont été réalisées en 2006: le renforcement des fonctionnalités du logiciel comptable "Suifedpro", la conception des tableaux de bord de suivi de l'aide communautaire, la formation informatique et l'amélioration de l'organisation interne de la cellule FED.

Un retard important a été constaté dans l'organisation des formations mais ceci est dû au fait que la période a été fortement marquée par l'exercice de programmation. En effet, les AT ont activement contribué à l'organisation des concertations entre l'ON, la DCE et les acteurs nationaux et internationaux et à la rédaction même du DSP-PIN 10^{ème} FED. Différentes études ont également été menées en 2006: profil migrations, profil genre, système de production des indicateurs, organisation des archives et visibilité/communication. Une mission d'évaluation à mi-parcours du projet est prévue pour le premier semestre 2007. De cette évaluation émaneront des recommandations pour assurer l'atteinte de tous les objectifs du projet.

→ 9 ACP BEN 14 – Programme pour des Organisations de la Société Civile Appuyées et Renforcées (OSCAR) – € 2 millions

L'objectif du programme est la meilleure participation des organisations de la société civile (OSC) au processus de développement du pays grâce au renforcement de leurs capacités. Les activités ont démarré le 2 février 2006. L'installation de l'Unité de Gestion de Programme par le bureau d'assistance technique ECO n'a pas posé de problème majeur. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues, un rapport de démarrage comprenant une actualisation de l'état des lieux de la société civile au Bénin a été élaboré et validé par le comité de pilotage. La validation du rapport a été retardée au mois d'août pour cause de changement de Maître d'œuvre du programme intervenu suite aux élections présidentielles. Un devis-programme N°1 a été élaboré et signé à la fin du mois de novembre 2006 pour une durée de douze (12) mois. Il comprend notamment le premier appel à propositions à l'attention des OSC dont le lancement est prévu au mois de mai 2007 ainsi que la création de la Maison de la société civile

→ 9 ACP BEN 015 : Projet d'appui à la Réforme de la Gestion budgétaire axée sur les Résultats au Bénin (Pro-REGAR)

. Le Pro-REGAR, d'un montant de 3 millions d'euros, est mis en œuvre sur deux ans et a quatre composantes : i) appui au pilotage de la réforme de la gestion axée sur les résultats; ii) appui à la réforme du Contrôle interne; iii) appui à la Chambre des Comptes et iv) appui au Trésor (volet décentralisation). La Convention de Financement a été signée en février 2006 et l'assistance technique s'est installée le 4 septembre 2006. A fin Novembre 2006, le rapport de démarrage du projet et le plan de travail opérationnel sur la période 2006-2008 ont été adoptés.

→ 9 ACP BEN 016 – Projet d'Appui au Secteur Privé (PASP) - € 5 millions

Le PASP a démarré le 15 Mai 2006 pour une durée de 3 ans et a pour but de rendre plus professionnel le secteur privé et d'améliorer le dialogue secteur public/secteur privé. Cinq associations représentatives du secteur privé sont identifiées pour bénéficier du projet. Il s'agit de la CCIB, le CNPB, le CIPB, l'ADEx et l'AFACEB. Le projet a trois composantes: « Renforcement des associations professionnelles », « Dialogue secteur privé – public » et « Services d'appui aux entreprises ».

Le projet, est rentré dans sa phase active après un diagnostic des associations et un plan stratégique global suivi d'un calendrier d'activités validés par les associations le 8 décembre 2006. Le premier comité de suivi et de pilotage (CSP) a eu lieu le 30 novembre 2006. Un plan

d'action global de 3 ans et le premier plan d'action trimestriel pour les 5 associations seront validés par le CSP2 prévu en mars 2007.

→ 9 ACP BEN 20 – Projet d'aménagement du Parc National du W - € 3 millions et 7 ACP BEN 57 / 9 ACP ROC 13 - Programme de Conservation et d'utilisation rationnelle des aires protégées contiguës et de leurs zones d'influence du Bénin, du Burkina-Faso et du Niger - ECOPAS/Composante Bénin- € 4,135 millions.

La Convention de Financement du projet 9ACP BEN 20 a été signée le 27 juin 2006.. Le projet prévoit, pour fin 2007, entre autres, de réaliser de nouvelles infrastructures routières (pistes et ponts métalliques) et touristiques, d'entretenir les pistes saisonnières et régionales et d'organiser le personnel pour une surveillance plus efficace du Parc.

Ce projet est complémentaire au projet 7 ACP BEN 057 / 9 ACP ROC 013, conçu initialement pour une durée de cinq ans se terminant le 31 décembre 2005, et prolongé de trois ans en août 2005. Cette prolongation accompagnée d'une augmentation des ressources à hauteur de 20% du Budget initial permettra de préserver et de renforcer les acquis de la première phase à travers le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du Parc composé de sept (07) thématiques. En 2006, le DP5 exécuté a permis d'obtenir des résultats concluants dont la réception provisoire en mars des pistes régionales en vue d'une meilleure interconnexion des 3 composantes et accès au parc durant toute l'année.

→ 9 ACP BEN 021 – Projet d'appui aux élections présidentielles 2006 au Bénin

Dans le cadre des élections présidentielles de mars 2006, la Commission européenne a mis à disposition 5 millions d'euros, soit 70% du panier commun géré par le PNUD. Une convention de contribution a été signée entre la CE et le PNUD. Le projet a été entièrement exécuté au cours du premier semestre 2006. Suite à un audit à la fin du projet, un solde de € 320 000 a été reversé à la CE par le PNUD. Tous les engagements ont été clôturés et le solde dégagé.

→ 9 ACP BEN 23 Appui à la lutte contre la traite d'enfants (2^{ème} phase)

La mission de formulation de ce projet a eu lieu en 2006 et une Proposition de Financement a été envoyée à Bruxelles le 15 septembre 2006. La clause suspensive pour le recrutement de l'AT a été obtenue le 21 décembre. La Décision de financement est prévue pour février 2007 et le démarrage des activités pour le mois d'août ou septembre 2007.

→ 9 ACP BEN 25 Projet d'Appui à la filière Coton (10 M€)

De 10 millions d'euros, le projet d'appui à la filière coton est une réponse à l'engagement de la Commission européenne pour le renforcement de la filière coton en Afrique prononcé lors du Forum UE-Afrique sur le coton tenu à Paris les 5 et 6 juillet 2004. Il porte sur la période 2007 – 2008.

L'appui comprend deux composantes : d'une part, un appui budgétaire de 9,2 million d'euros avec pour moitié, une tranche fixe en 2007 et pour moitié, une tranche variable en 2008 et d'autre part, un appui institutionnel de 0,5 million d'euros réparti en deux volet à savoir : un appui à l'actualisation et à la formalisation de la stratégie sectorielle coton ; un appui au renforcement des capacités du CERPA Borgou-Alibori dans ses missions d'encadrement et d'appui aux organisations de production à la base.

Tous les décaissements seront soumis à la condition générale d'éligibilité à l'appui budgétaire (notamment la poursuite satisfaisante des réformes agréées par le FMI). Le décaissement de la tranche fixe est conditionné par la cession, en 2007, des actifs industriels de la SONAPRA au secteur privé. Celui de la tranche variable est conditionné par 5 indicateurs dont les 4 premiers sont relatifs à l'exercice par l'Etat de ses prérogatives en matière réglementaire. Le 5ème indicateur mesure l'engagement de l'Etat en faveur de l'établissement d'un partenariat équilibré avec la filière. La signature de la Convention de Financement est prévue en 2007.

3.3. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques (ANE)

Les deux enveloppes destinées spécifiquement aux ANE ont été engagées. Il s'agit du Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées et du programme pour des Organisations de la Société Civile Appuyées et renforcées. Ces deux programmes ont démarré les activités. Une attention particulière devra être portée sur la capacité des ANE à répondre de façon satisfaisante aux critères d'éligibilité, notamment dans le cadre des appels à propositions. Le deuxième projet d'appui à la lutte contre la traite d'enfants inclura également d'importantes ressources pour les organisations de la société civile.

Le programme d'appui au secteur privé appuie directement 5 associations professionnelles du secteur privé avec des appuis en assistance technique et équipement.

Dans le cadre de la programmation du 10^{ème} FED, une large consultation de la société civile a été organisée sur financement TCF.

3.4. Utilisation de l'enveloppe B

Il n'y a pas eu, en 2006, d'utilisation de l'enveloppe B, comme cela avait été le cas en 2005, à l'initiative de l'Office humanitaire européen ECHO, pour venir en aide aux Togolais réfugiés au Bénin.

3.5. Autres instruments

3.5.1. STABEX² / FLEX

Un avenant n° 7 a été signé le 17 janvier 2006 qui proroge la durée du Protocole d'Accord avec l'AIC jusqu'au 30 juin 2006. L'avenant N°1 au Cadre d'Obligations mutuelles (COM) pour l'utilisation du transfert STABEX entre la Commission européenne et la République du Bénin et l'avenant N°8 au Protocole d'accord sur l'utilisation du transfert STABEX 99 entre l'Association Interprofessionnelle du Coton, le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances et la Délégation de la Commission européenne ont été signés courant juin 2006. L'avenant au COM, dont le délai d'expiration est le 23 mars 2007 devait permettre l'utilisation des reliquats des intérêts STABEX évalués à environ 50.000 €. Malheureusement, les retards notés dans la préparation des dossiers d'appels d'offre n'ont pas permis le lancement d'un appel d'offres de fourniture et l'exécution du marché.

Selon des informations parvenues à la Délégation de la Commission européenne début Août 2007, le Bénin serait éligible au FLEX 2005 pour un montant d'environ 1,47 millions d'euros. Les conditions de décaissement sont à l'étude. S'agissant du FLEX 2006, les données communiquées au siège sont encore à l'étude.

3.5.2. SYSMIN

Non applicable

3.5.3. Coopération régionale

L'objectif global des différentes interventions est de contribuer au renforcement du processus d'intégration et de coopération régionale des pays de l'Afrique Occidentale et à leur insertion dans l'économie mondiale. Il s'agit donc de compléter au niveau national les actions réalisées dans le cadre du Programme Indicatif Régional.

→ 7 ACP BEN 057 / 9 ACP ROC 013 – Programme de Conservation et d'utilisation rationnelle des aires protégées contiguës et de leurs zones d'influence du Bénin, du Burkina-Faso et du Niger - ECOPAS/Composante Bénin- € 4,135 millions .

⁵ Voir en particulier la note 26623 du 15/10/2004 de AIDCO concernant la gestion des fonds Stabex, l'objectif étant d'engager tous les fonds Stabex restants (approbation du cadre d'obligations mutuelles – COM) pour juin 2005.

Voir projet 9 ACP BEN 020 du présent rapport.

→ 8 ACP BEN 015 - 8 ACP BEN 021 - Programme d'Appui Régional à l'Intégration PARI II (Axe 1) - € 2 millions et Phase II (Axe 4 : Secteur Privé – aussi nommé « PARI Qualité ») - € 1,5 millions

Le programme, qui a visé à appuyer les structures et programmes de promotion de la qualité, a été mis en œuvre à travers un contrat de subvention entre l'UEMOA et l'ONUDI. Au Bénin, l'accent a été mis sur l'appui à la filière pêche. Les activités s'étaient terminées en 2005. La réception définitive des fournitures a eu lieu en février 2007. La clôture du projet national est en cours. La clôture du projet national est en cours en coordination avec la Délégation Burkina Faso.

→ 9 ACP ROC 03 : Programme Régional Santé Afrique de l'Ouest (PRSAO)

Ce programme regroupe les 15 pays de la CEDEAO et la Mauritanie. Compte tenu du retard dans le démarrage de ce projet, les objectifs ont été concentrés sur 2 problématiques régionales : (1) coordination, harmonisation et intégration des politiques des médicaments et (2) renforcement des capacités et stratégies nationales et sous-régionales de lutte contre les principales épidémies transfrontalières des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie.

Le projet avec une date limite D+3 au 27/12/2006 n'a réellement débuté que début 2006, grâce à un investissement particulièrement intense de la DCE. L'Unité de Gestion du Projet a été mise en place, et les 2 experts long terme recrutés. Trois Comités de Pilotage ont été organisés. De nombreux problèmes ont handicapé le début du projet, en particulier les relations avec l'OOAS et la CEDEAO qui, contrairement aux modalités prévues dans le projet souhaitait en obtenir la mise en œuvre directe. Malgré la date buttoir, il a été possible d'aboutir à la signature d'un DP consistant et cohérent par rapport à la CF. Par ailleurs, un contrat de subvention (1,3M€) a été signé avec l'ACAME, (Association régionale des centrales d'achat de médicaments). Un montant de 5,5 M€ a fait l'objet d'un avenant pour dégageant.

3.5.4 Coopération intra-ACP

→ 7 ACP RPR 744 - Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties - € 72 millions dont € 997.000 pour le Bénin

Le Programme avait pour but de permettre une amélioration des revenus des éleveurs et des conditions de vie des populations. Il a une composante dans chacun des 32 pays bénéficiaires. Le projet national a été clôturé en octobre 2006.

Le programme PACE -BENIN a contribué de manière indéniable à l'amélioration des services vétérinaires du Bénin par le renforcement des capacités nationales aussi bien des services publics que privés (formations, échanges d'expériences et moyens de travail) pour le contrôle des maladies animales.

→ 8 ACP TPS 137 - Programme d'Appui à l'amélioration de l'État Sanitaire des Produits de la Pêche dans les États ACP et les PTOM – 1,5 M€ (estimation – le montant dépend du plan d'action accordé)

Le programme SFP vise à appuyer les pays ACP à s'adapter aux normes sanitaires européennes pour leur permettre de continuer l'exportation de produits halieutiques vers l'Union. L'objectif du projet est de favoriser l'accès des produits de la pêche de ce groupe de pays (Bénin, Cameroun, Togo) aux marchés internationaux en améliorant les conditions sanitaires de production dans les pays bénéficiaires et en établissant une organisation de contrôle sanitaire et de surveillance fiable de cette production et de l'exportation.

Une attention particulière est apportée de façon à ce que les produits de la pêche artisanale (pêche traditionnelle). L'expert résident pour le projet régional a son siège à Cotonou.

Le programme souffre de sérieux retards dus à une structure de gestion trop lourde et pas suffisamment déconcentrée, ce qui met en péril la réalisation de certaines activités prévues, en particulier pour ce qui est de la livraison d'équipements. Les difficultés rencontrées dans le cadre

de ce programme font l'objet de vives plaintes de la part des acteurs de la filière, et du Gouvernement, plaintes qui place la Commission dans une position difficile.

→ Facilité Eau

L'assignation des marchés a été faite en début 2006 après finalisation de l'évaluation par l'unité Facilité Eau. Sur les 6 propositions nationales passées à la deuxième étape, 3 ont été retenues et 2 ont été mises sur la liste de réserve. Une proposition mise sur la liste de réserve (Initiative Eau dans les centres semi-urbains, 5M euros) a été reprise pour être financée sur le PIN 9ème FED suite à la recommandation du séminaire régional de Ouagadougou (voir 3.1.2).

Sur la deuxième tranche de l'appel à proposition, le processus d'évaluation s'est achevé en décembre et 4 propositions (dont une régionale) ont été temporairement sélectionnées pour le Bénin (en attente de vérification administrative) pour un montant total de 14 485 000 d'euros. Le rapport entre propositions envoyées et propositions retenues reste très positif.

→ Facilité Energie

L'évaluation des notes de concept sur l'appel à propositions facilité énergie a été conduite en automne. Cinq (5) propositions ont été sélectionnées pour le Bénin dont 2 régionales.

→ Initiatives mondiales

Le Bénin bénéficie de projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme ; GAVI ; Fonds FTI, initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous. La Délégation n'est pas directement impliquée dans ces initiatives, sauf quand elles sont discutées au niveau des réunions de coordination sectorielle.

3.5.5. Lignes budgétaires de la Communauté

Trois nouveaux contrats ont été signés en 2006 dans le cadre de la ligne "Cofinancement ONG". Le premier porte sur une dotation globale aux ONG GERES et ALTERNATIVES pour des activités d'appui à la conservation, à la transformation et la commercialisation de produits agricoles. Le second concerne le Programme Agro Ecologique mis en œuvre par les ONG AGRO ACTION, AGEDREN, CERABE et OSAP (appui à la production agricole et à la conservation des espaces naturels). Le troisième concerne le projet de Renforcement des organisations des producteurs par l'aménagement hydro agricole mis en œuvre par l'ONG PROTOS et l'Union des Producteurs du Mono Couffo. Le projet de développement intégré dans les quartiers défavorisés de Cotonou mis en œuvre par les ONG ID et RACINES est arrivé à son terme.

3.5.6. ECHO

voir 3.4

3.5.7. Banque européenne d'investissement

→ Prêt Global au Secteur Financier

Un accord de « Prêt Global au Secteur Financier » d'un montant de € 6.1 millions avait été finalisé fin 2000 entre la BEI et trois banques commerciales au Bénin pour € 5 millions (Financial Bank, Ecobank, Bank of Africa), une institution de micro finance pour 1M€ (FINADEV), ainsi qu'un soutien de € 100.000 au fonctionnement de la Cellule de micro-finance du Ministère des Finances. Ces prêts sont destinés au financement de projets d'investissement en faveur des PME dans les secteurs de l'industrie, de l'infrastructure privée, de l'agro-industrie, du tourisme et des services connexes ainsi que des opérations de micro finance. Vu le faible nombre de projets d'investissement observés dans le secteur formel, la BEI a pris la décision en cours d'année d'annuler la portion non-utilisée (€ 3.8 millions) de la ligne de refinancement des banques commerciales. Les difficultés financières qu'on connu les PME constituent les principales raisons de leur défaillance auprès des banques commerciales. En effet, ces dernières ayant enregistré des pertes en augmentations sensibles, ont par conséquent limité leur recours à cette ligne.

Le soutien de la micro-finance s'est avéré un franc succès puisque la ligne a été rapidement affectée au financement de petites entreprises locales et a facilité le recours ultérieur de FINADEV au secteur bancaire formel.

→ 7 ACP BEN 064 - € 10 millions / 8 ACP BEN 023 - € 10 millions - OPTB II

Un prêt de € 20 millions entre l'Office des Postes et Télécommunications du Bénin et la BEI a été signé en juin 2000 afin de permettre le financement du projet du câble sous-marin SAT 3 et des travaux d'extension du réseau sur Cotonou. Cette liaison devait permettre aux 17 pays impliqués de bénéficier d'un système à haut débit adapté aux télécommunications modernes. Finalement € 13 millions ont été décaissés pour le financement de la composante câble.

Suite à la présentation d'un plan de redressement de l'entreprise, la BEI, en commun avec le FMO, a accepté le principe d'un rééchelonnement de son prêt. Un protocole d'accord est en cours de négociation.

3.6. Evaluation des indicateurs de performance

Le Gouvernement a mis en place diverses institutions pour la production de l'information statistique sur la situation économique et sociale du pays (INSAE, CDS, MAEP, DPP dans les Ministères sectoriels, DGE). Néanmoins, ils ne disposent pas de bases de données fiables avec des degrés d'informatisation insuffisants rendant difficile toute diffusion sécurisée des données et des indicateurs en temps réel vers les bénéficiaires dont les partenaires techniques et financiers. Le manque de coordination des structures existantes et leurs cloisonnements en termes d'échanges d'informations créent une distorsion importante dans le suivi des indicateurs de performance aussi bien au niveau macroéconomique que sectoriel.

Toutefois, il convient de souligner que d'une part, la généralisation de la mise en place au niveau des ministères sectoriels de budgets programmes et d'autre part de la réalisation d'enquête de terrain (EMICOV, recensement de la population, EDS, QUIBB) dans le cadre du suivi du DSRP 1 ont permis une amélioration dans la mise à disposition d'informations statistiques macroéconomiques en général et d'indicateurs en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation principalement. La pertinence et la fiabilité des indicateurs disponibles doivent être encore améliorées notamment en ce concerne le manque de moyens en amont au moment des phases de collecte et d'agrégation des données de base. L'absence parfois d'appropriation de l'exercice de production statistique à la base constitue aussi une contrainte supplémentaire.

Pour pallier ces difficultés, l'Ordonnateur National et la Délégation de la C.E ont initié dans le cadre de la préparation du 10^{ème} FED une mission d'évaluation du système d'indicateurs financée dans le cadre du Projet d'Appui à l'Ordonnateur National qui a permis d'obtenir une évaluation fiable sur la pertinence, la disponibilité, la fiabilité et la mesurabilité sur une batterie d'indicateurs utilisables dans le cadre d'intervention du PIN 10^{ème} FED. De même, l'évaluation des tranches variables des ABG se fait annuellement avec l'aide d'un bureau extérieur pour faciliter le travail de vérification et d'analyse des données proposées par le Gouvernement.

Enfin, une étude est actuellement en cours de réalisation pour appuyer le Gouvernement dans la mise en place d'un dispositif d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

4. COORDINATION DES BAILLEURS ET HARMONISATION

Plusieurs niveaux de coordination sont en place au Bénin, aux niveaux (1) de l'Union européenne (Chefs de mission Commission et des 5 Etats membres présents au Bénin), (2) des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) regroupant tous les chefs de mission bilatéraux, multilatéraux et agences, (3) des experts dans des Groupes de coordination thématiques.

Sous résidence semestrielle tournante, les Chefs de mission se sont rencontrés sur une base mensuelle en plus de nombreuses réunions ad-hoc, tout au long de 2006. Selon la pratique

d'alterner entre partenaires multilatéraux et bilatéraux, la Présidence des réunions a été tenue par la DCE au premier semestre et par la Suisse au deuxième.

Le début de l'année a été caractérisé par une attention particulière aux élections présidentielles. L'appui financier des partenaires via un panier commun géré par le PNUD est considéré comme ayant été un facteur déterminant au bon déroulement des élections. Ce fonds a permis de financer 50% des élections et la CE y a participé à hauteur de 70%. Au-delà de l'aspect financier, les Partenaires ont été très actifs pour stabiliser les risques et, comme le répétaient régulièrement les journalistes, à faire comprendre à la population que le choix était entre leurs mains. Toute cette période d'intense collaboration a soudé l'équipe des principaux partenaires (UE/CE+EM, USA et PNUD). Le départ de la majorité des responsables nécessite de recréer la coordination autour des enjeux de maintenant, à plus long terme.

La stratégie du nouveau gouvernement a ensuite été au centre de l'attention et des autorités en charge de domaines d'actualité ont été invités aux réunions de partenaires (Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances entre autres)

Un groupe de réflexion sur la Déclaration de Paris a été mis en place, présidé par la Délégation avec l'appui du Danemark, présidence qui a été reprise par le Gouvernement en septembre 2006. Une assistance technique a été recrutée par le Danemark et des ateliers de dissémination de la Déclaration de Paris ont été organisés. Une feuille de route, un rapport d'état de lieux et un programme d'actions détaillées pour 2007 se sont ajoutés aux statistiques compilées pour répondre à l'enquête globale conduite par l'OCDE.

Les Groupes de coordination sectoriels et thématiques sont pour la plupart actifs et productifs. Cde plus en plus, la Présidence est assurée par le Ministère de tutelle avec l'appui d'un partenaire Chef de file. La Commission est ainsi Chef de file pour les Groupes (1) Appuis macroéconomiques et Aide Budgétaires, (2) Décentralisation, (3) Justice, (4) Transports et (5) Secteur Privé. Elle est également impliquée activement dans les Groupes Santé, Eau et Energie. Toute une réflexion est en cours sur le fonctionnement de ces groupes pour assurer une meilleure intégration avec les acteurs nationaux.

A signaler le point d'orgue annuel, en septembre, de la coordination, avec la participation de tous à la Revue Conjointe annuelle du DSRP, sous la coordination conjointe de la Banque Mondiale et de la Délégation. C'est sur base de cette revue que sont évalués les indicateurs de la matrice de l'Aide Budgétaire Conjointe qui lie les principaux partenaires apportant une Aide Budgétaire.

5. DIALOGUE AVEC L'ON, LES ACTEURS NON ETATIQUES ET LES AUTORITES LOCALES

Le dialogue avec l'Ordonnateur National est régulier, franc et direct. Tout au long de l'année, le CDD a rencontré l'ON au moins une fois par mois, en général avec une personne de la délégation, en fonction des principaux dossiers à traiter. Cette collaboration franche a été démontrée en Août 2006 quand il a fallu négocier un Plan d'apurement pour les arriérés du Fonds Routiers.. Tous les engagements pris par le Ministre Koupaki ont été tenus dans les délais. Le travail avec la Cellule FED continue bien que des délais importants doivent être notés pour certains secteurs. Une refonte du rôle de la Cellule en relation avec l'évolution de notre type de coopération est en cours de réflexion. Les relations et le mode de collaboration avec les Ministères techniques doivent également être revus et renforcés, compte tenu de l'évolution de l'aide vers des approches sectorielles. .

La Délégation a par ailleurs des contacts très réguliers avec les Acteurs Non Etatiques sur toutes les questions économiques et sociales qui concernent le pays. La programmation du 10^e FED a démarré au mois de mars 2006, c'est-à-dire au moment même où Monsieur BoniYAYI était élu Président de la République. Un effort particulier a donc été fait pour assurer la plus étroite cohérence entre le projet de DSP/PIN et les priorités retenues par le nouveau Gouvernement dans le cadre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté. Parmi ces priorités, le thème de la Gouvernance a fait l'objet d'un dialogue particulièrement approfondi. Des groupes

thématiques composés de représentants du Gouvernement (Ordonnateur National, Ministères impliqués dans la mise en œuvre du FED), de partenaires (notamment les Etats Membres de l'UE) et de représentants de la société civile et du secteur privé ont travaillé sur le projet de DSP/PIN. De vastes concertations avec les Acteurs Non Etatiques ont regroupé plus de 700 participants dans trois localités du pays (voir rapport transmis fin 2006) au mois d'août. L'élaboration du Profil de Gouvernance du pays a, quant à elle, été conduite en étroite collaboration avec les responsables du Ministère des Finances, de la Justice, de l'intérieur et de la Famille, ainsi qu'avec les organisations de la société civile spécialisées dans le domaine. De tout ce processus, il résulte que les axes prioritaires retenus pour le 10^e FED correspondent pleinement aux priorités du pays. Le projet de DSP/PIN ainsi que le Profil de Gouvernance ont été approuvés en Conseil des Ministres au mois de novembre. Le bilan des concertations avec les Acteurs Non Etatiques servira de base pour la mise en place d'un mécanisme de concertations régulières dans le cadre de la programmation.

6. CONCLUSIONS

L'année 2006 a été marquée par la transition politique démocratique et le démarrage des travaux de la nouvelle équipe gouvernementale menée par le Président Boni YAYI. A son investiture officielle le 6 avril 2006, le Président de la République a énoncé les quatre priorités de son mandat : les ressources humaines, une gouvernance concertée, le développement de l'esprit d'entreprise, et la construction de nouvelles infrastructures. Son ambition est de faire du Bénin un pays émergent et de la bonne gouvernance son credo. L'organisation des élections présidentielles a été appuyée financièrement par les principaux bailleurs à travers un fonds commun géré par le PNUD auquel la CE a contribué à hauteur de 70%. Ceci a permis la tenue à temps de cette élection et, grâce à la maturité politique du peuple béninois et de ses dirigeants, a assuré ainsi la stabilité politique du pays.

La croissance économique a connu un léger regain avec un taux de 4,1%. La production de coton, source principale de revenu dans les zones rurales, est restée bien en deçà des capacités de production, pour cause de dysfonctionnement de la filière. La nouvelle équipe a démarré dans un contexte de finances publiques en équilibre précaire. Le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances s'est attaché à mener une politique volontaire de retour à la rigueur, avec notamment l'apurement de nombreux arriérés. Cette rigueur s'est traduite par un ralentissement dans les taux de consommation des budgets de fonctionnement et surtout d'investissement, ce qui pourrait porter préjudice à l'activité économique fortement dépendante de la dépense publique.

Les premiers résultats provisoires et partiels de l'enquête sur la pauvreté engagée en 2006 montrent une augmentation de la pauvreté monétaire depuis 2002. L'incidence de pauvreté se serait accrue par rapport à 2002, passant de 28,5% à 36,8%. Ces conclusions, qui interviennent au terme de la mise en œuvre du DSRP 1, soulèvent des inquiétudes quant à l'efficacité des politiques publiques menées au Bénin au cours des dernières années. Certains indicateurs sociaux sont en régression (taux de fréquentation des centres de santé par exemple), mais on note un certain succès de la politique en faveur de la santé de la mère et de l'enfant. Le taux de prévalence du VIH/SIDA reste stable à 2%. En matière d'éducation, les tendances actuelles sont encourageantes, et la politique engagée par le gouvernement Yayi en faveur de l'accès gratuit à l'enseignement, et l'éligibilité à la Fast Track Initiative, laissent entrevoir des perspectives positives dans ce domaine. Les défis majeurs restent la scolarisation des filles et la qualité de l'enseignement.

Le Gouvernement du Bénin a entrepris la formulation d'un Document de Croissance et de Réduction de la Pauvreté couvrant la période 2007-2009, mettant davantage l'accent sur la nécessité d'assainir le climat des affaires, favoriser l'investissement privé et ainsi stimuler la croissance et la création d'emploi.

La coopération entre le Bénin et la Commission européenne s'est déroulée de façon satisfaisante en 2006. La revue à fin de parcours du 9^{ème} FED a conclu à une augmentation des fonds alloués au PIN du Bénin à hauteur de 22,4 M€, ce qui permet principalement d'assurer la poursuite de l'appui budgétaire global tout en maintenant les engagements prévus après la revue à mi-parcours.

Tout au long de l'année 2006, les travaux de réflexion et d'élaboration du 10^{ème} FED ont été menés en étroite concertation avec les autorités nationales, les acteurs non étatiques et les Etats Membres représentés au Bénin.

Le dialogue politique au niveau européen, entre le Gouvernement et l'UE (Commission et Etats Membres) a connu un certain fléchissement à la suite des élections présidentielles, et du changement de plusieurs Ambassadeurs. Sur le volet coopération, la collaboration, à l'initiative de la délégation, est restée forte et très fréquente tout au long de l'année, guidée par les processus des 9^{ème} et 10^{ème} FED. La coordination au niveau des chefs de missions est active et franche. Des réunions mensuelles permettent des discussions de fonds sur les enjeux nationaux (crise de l'énergie, crise du Coton, évolution macroéconomique, etc..) et de coordonner les actions des partenaires. Des responsables du Gouvernement ont été invités à plusieurs de ces rencontres, et il est prévu, maintenant que les élections législatives sont passées et que le nouveau gouvernement est en place, de rendre plus fréquents ces échanges.

Les groupes de coordination sectorielle sont pour la plupart très actifs, certains sont maintenant dirigés par les Ministères concernés, d'autres sont encore très centrés sur les partenaires. Sous l'impulsion de la coopération danoise, un travail a été entrepris en vue de mettre en œuvre la Déclaration de Paris et de renforcer l'appropriation de l'aide extérieure par les autorités nationales.

Tout au long de l'année 2006, les services de l'Ordonnateur National ont participé, en liaison avec les services de la Délégation à la préparation du DSP et du PIN 10^{ème} FED et procédé à la concertation aussi bien avec l'Administration qu'avec les Acteurs Non Etatiques et le secteur privé sur lesdits documents.

Parallèlement à cette activité, le suivi de la coopération a constitué l'essentiel des autres activités menées par les deux services.

Annexe - Rapport Annuel Conjoint Bénin - 2006

Situation Financière de la de la BEI - année 2005/2006 (cloture en 2005)

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CREDIT DELEGUE			MONTANT PAIEMENT		
		31/12/2004	31/12/2006	#	31/12/2004	31/12/2006	#	31/12/2004	31/12/2006	#
8 ACP BEN 024	Prêt global secteur financier	6.100.000	2.300.000	-3.800.000	6.100.000	2.300.000	-3.800.000	2.300.000	2.300.000	0
8 ACP BEN 023	OPTB II	10.000.000	3.457.448	-6.542.552	10.000.000	3.457.448	-6.542.552	3.457.448	3.457.448	0
TOTAL 8e FED		16.100.000	5.757.448	-10.342.552	16.100.000	5.757.448	-10.342.552	5.757.448	5.757.448	0
TOTAL BEI		16.100.000	5.757.448	-10.342.552	16.100.000	5.757.448	-10.342.552	5.757.448	5.757.448	0

Annexe - Rapport Annuel Conjoint Bénin - 2006

Situation des Fonds de Contrepartie

N° DE COMPTE	INTITULE	SOLDE EN FCFA au 31/12/2005
2612200 B00 06 0033	COMPTE STABEX DE LA R.B.	107.869.807

Annexe XIII - Rapport Annuel Conjoint Bénin - 2005

SITUATION FINANCIERE 7e/8e/9e FED (régional) - année 2006

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CONTRACTE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2006	31/12/2006	#	1/01/2006	31/12/2006	#	1/01/2006	31/12/2006	#
7 ACP RPR 050	AT communication protection environnement	10.279.484	9.455.484	-824.000	9.430.757	9.430.757	0	9.046.508	9.046.508	0
TOTAL 7e FED		10.279.484	9.455.484	-824.000	9.430.757	9.430.757	0	9.046.508	9.046.508	0
8 ACP TPS 147	Programme d'appui aux communes	5.000.000	5.000.000	0	4.667.883	4.402.720	-265.163	2.244.907	4.102.346	1.857.439
TOTAL 8e FED		5.000.000	5.000.000	0	4.667.883	4.402.720	-265.163	2.244.907	4.102.346	1.857.439
9 ACP ROC 003	programme santé en Afrique de l'Ouest	15.000.000	15.000.000	0	1.666.700	9.674.360	8.007.660	160.379	608.631	448.252
TOTAL 9e FED		15.000.000	15.000.000	0	1.666.700	9.674.360	8.007.660	160.379	608.631	448.252
TOTAL REGIONAL		30.279.484	29.455.484	-824.000	15.765.340	23.507.837	7.742.497	11.451.794	13.757.485	2.305.691

Annexe - Rapport Annuel Conjoint Bénin - 2006

SITUATION FINANCIERE 7e FED (subventions) - année 2006

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CONTRACTE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2006	31/12/2006	#	1/01/2006	31/12/2006	#	1/01/2006	31/12/2006	#
7 ACP BEN 009	Programme d'appui à la politique sanitaire	10.916.000	10.373.201	-542.799	10.373.201	10.373.201	0	10.373.201	10.373.201	0
7 ACP BEN 057	Conservation et utilisation aires protégées	3.000.000	3.000.000	0	2.939.345	2.837.901	-101.444	2.207.150	2.537.319	330.169
7 ACP BEN 060	Amélioration voirie ville Parakou	1.630.615	1.588.622	-41.993	1.588.622	1.588.622	0	1.588.622	1.588.622	0
7 ACP BEN 061	Amélioration voirie ville Parakou	4.347.781	4.342.330	-5.451	4.342.330	4.342.330	0	4.342.330	4.342.330	0
7 ACP BEN 062	Amélioration voirie ville Parakou	21.604	11.739	-9.865	11.739	11.739	0	11.739	11.739	0
7 ACP BEN 068	Etudes mise en œuvre 9e FED infrastructures	1.990.000	1.990.000	0	1.660.115	1.660.115	0	1.072.713	1.441.772	369.059
TOTAL 7e FED		21.906.000	21.305.892	-600.108	20.915.352	20.813.908	-101.444	19.595.755	20.294.983	699.228

Annexe - Rapport Annuel Conjoint Bénin - 2006

SITUATION FINANCIERE 8e FED (subventions) - année 2006

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CONTRACTE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2006	31/12/2006	#	1/01/2006	31/12/2006	#	1/01/2006	31/12/2006	#
8 ACP BEN 004	Appui à la modernisation du Ministère Fin.	1.900.000	1.214.744	-685.256	1.214.744	1.214.744	0	1.214.744	1.214.744	0
8 ACP BEN 009	Entretien périodique infrastructures routières	44.000.000	43.830.055	-169.945	43.838.009	43.830.055	-7.954	43.406.247	43.830.055	423.808
8 ACP BEN 010	Aménagement route Natitingou-Porga	17.000.000	16.361.805	-638.195	16.361.805	16.361.805	0	16.361.805	16.361.805	0
8 ACP BEN 015	Appui régional à l'intégration UEOMA (PARI 2)	1.500.000	1.500.000	0	1.406.000	1.405.968	-32	771.608	1.068.968	297.360
8 ACP BEN 017	AT auprès de l'ON	1.800.000	1.457.287	-342.713	1.457.402	1.457.287	-115	1.449.222	1.457.287	8.065
8 ACP BEN 020	Transfert STABEX 99	814.765	814.765	0	813.712	813.712	0	768.199	768.199	0
8 ACP BEN 021	Programme appui régional intégration PARI 2	1.500.000	1.500.000	0	1.459.392	1.459.392	0	1.115.998	1.121.322	5.324
8 ACP BEN 026	Appui lutte trafic d'enfants	1.972.000	1.972.000	0	1.941.722	1.836.027	-105.695	1.461.612	1.567.096	105.484
8 ACP BEN 027	Appui secteur santé	10.200.000	10.200.000	0	4.823.916	7.092.059	2.268.143	1.317.240	3.687.708	2.370.468
8 ACP BEN 031	Réhabilitation et entretien pistes ZOU/BORGOU	8.500.000	8.500.000	0	7.171.806	7.889.522	717.716	3.366.344	4.752.913	1.386.569
8 ACP BEN 032	Appui au démarrage des communes	3.850.000	3.850.000	0	3.745.000	3.808.800	63.800	2.852.450	3.388.746	536.296
TOTAL 8e FED		93.036.765	91.200.656	-1.836.109	84.233.508	87.169.371	2.935.863	74.085.469	79.218.843	5.133.374

Annexe - Rapport Annuel Conjoint Bénin - 2006

SITUATION FINANCIERE 9e FED (subventions) - année 2006

N° COMPTABLE	INTITULE	MONTANT ENGAGEMENT PRIMAIRE			MONTANT CONTRACTE			MONTANT PAIEMENT		
		1/01/2006	31/12/2006	#	1/01/2006	31/12/2006	#	1/01/2006	31/12/2006	#
9 ACP BEN 01	Appui programme intégré renf. Syst. Judiciaire	10.000.000	12.150.000	2.150.000	2.201.301	3.975.211	1.773.910	1.032.532	1.533.939	501.407
9 ACP BEN 02	Appui réalisation travaux urbains de voirie	30.000.000	30.000.000	0	29.738.920	29.738.920	0	21.083.352	21.083.352	0
9 ACP BEN 03	Appui entretien périodique réseau routier	25.000.000	25.000.000	0	24.624.876	24.698.376	73.500	15.553.701	15.741.732	188.031
9 ACP BEN 04	Appui budgétaire conjoint	55.000.000	73.400.000	18.400.000	53.969.639	72.031.018	18.061.379	29.603.592	38.474.207	8.870.615
9 ACP BEN 08	Augmentation plafond 7 BEN 60/61/62	300.000	267.935	-32.065	267.935	267.935	0	267.935	267.935	0
9 ACP BEN 09	Facilité Coopération technique	1.984.000	1.984.000	0	506.842	1.065.097	558.255	214.185	687.365	473.180
9 ACP BEN 10	Appui au Ministère des Travaux Publics	1.990.000	1.990.000	0	503.434	726.436	223.002	330.593	509.126	178.533
9 ACP BEN 11	Programme de soutien Initiatives culturelles	2.940.000	2.940.000	0	0	1.789.180	1.789.180	0	110.932	110.932
9 ACP BEN 12	Projet d'appui à l'Ordonnateur National	1.958.000	1.958.000	0	1.313.457	1.333.110	19.653	417.775	556.129	138.354
9 ACP BEN 13	Fourniture de l'aide humanitaire	1.050.000	1.050.000	0	1.050.000	1.050.000	0	840.000	1.050.000	210.000
9 ACP BEN 14	Programme pour organisation société civile	2.000.000	2.000.000	0	0	1.573.575	1.573.575	0	51.943	51.943
9 ACP BEN 15	Progr. appui à la réforme gestion axée sur les	3.000.000	3.000.000	0	0	2.366.650	2.366.650	0	0	0
9 ACP BEN 16	Appui au secteur privé	5.000.000	5.000.000	0	0	4.380.600	4.380.600	0	779.136	779.136
9 ACP BEN 17	Aménagement de la route Banikoara - Kandi	23.000.000	23.000.000	0	0	0	0	0	0	0
9 ACP BEN 19	Assainissement des qtiers inondables Cot. O	20.000.000	20.000.000	0	0	0	0	0	0	0
9 ACP BEN 20	Aménagement du Parc national au Bénin	3.000.000	3.000.000	0	0	569.700	569.700	0	292.502	292.502
9 ACP BEN 21	Projet d'appui aux élections présidentielles	0	5.000.000	5.000.000	0	5.000.000	5.000.000	0	4.428.142	4.428.142
9 ACP BEN 22	Aménagement sortie NO Cotonou	0	40.000.000	40.000.000	0	0	0	0	0	0
TOTAL 9e FED		186.222.000	251.739.935	65.517.935	114.176.404	150.565.808	36.389.404	69.343.665	85.566.440	16.222.775

ANNEXE A : PROFIL PAYS

		Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Indicateurs										
		Données de base								
1	Population (x 1000)		6169	6353	6770	6983	7228	7493	7771	8054
	Variation annuelle de la Population (%)		2,99	2,98	6,56	3,15	3,51	3,67	3,71	3,64
2a	PIB nominal (en milliard de CFA)		1679,6	1832,1	1956,9	2067,5	2140,0	2298,7	2454,2	2662,9
2b	PIB nominal par habitant (1000F CFA)		259,0	273,5	282,6	288,9	289,2	300,4	310,1	325,3
2c	PIB nominal par habitant (variation annuelle en %)		6,15	5,60	3,33	2,23	0,10	3,87	3,23	4,90
3	PIB réel (variation annuelle en %)		4,9	6,2	4,4	3,9	3,1	2,9	3,6	6,0
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)		18,0	18,2	18,9	19,5	19,4	19,4	19,6	19,7
		Transactions internationales								
5	Exportations de biens et de services (en% du PIB)		23,6	20,8	21,4	20,0	19,4	17,7		
	Exportations de fibre de coton (en % du PIB)		5,614	4,90	4,77	5,36	5,15	3,93		
	Exportation de noix d'anacarde (en % du PIB)		0,74	0,45	0,61	0,40	0,41	0,46		
	Exportation de tabac et cigarettes (en % du PIB)		0,13	0,09	0,13	0,28	0,48	0,45		
6	Balance commerciale (en % du PIB)		-5,2	-7,2	-8,2	-7,8	-6,7	-6,6	-10,2	-9,8
7	Balance des opérations courantes (en % du PIB)		-3,4	-3,0	-5,6	-9,3	-7,1	-5,2	-6,4	-6,1
8	Entrées nettes d'IDE (en % du PIB)		2,4	1,7	0,4	1,2	1,6	1,2		
9	Dette extérieure (en % du PIB)		54,1	53,0	48,1	40,3	38,6	40,0	36,1	33,7
10	Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et service non facteurs)		9,7	8,8	10,2	9,2	7,3	6,4	5,6	4,9
11	Réserve de devises étrangères (en mois d'importations de biens et de services non facteurs)		11,3	13,4	10,5	10,0	9,4	10,4	14,7	13,7

Gouvernement									
12	Recettes totales (en % du PIB)	15,9	15,3	16,3	16,6	16,4	16,6	18,1	19,6
	Dons (en % du PIB)	1,44	2,20	0,97	1,78	2,60	2,08	2,2	2,4
13	Dépenses totales (en % du PIB)	19,2	19,3	19,6	21,1	20,1	19,8	22,1	21,7
	Dépenses en capital (en % du PIB)	6,93	5,45	6,17	7,00	6,12	6,27	4,6	8,2
14a	Déficit (en % du PIB), dons inclus	4,01	2,70	3,01	2,43	2,50	1,63	-0,3	-2,1
14b	Déficit (en % du PIB), dons exclus	-3,56	-2,77	-3,32	-4,48	-3,65	-4,61	-2,5	-4,5
15	Dette (en % du PIB)	57,5	56,1	49,4	41,1	40,6	42,3		
	Dette extérieure (en % de la dette publique totale)	94,09%	94,47%	97,37%	98,05%	95,07%	94,56%		
Autres									
16	Inflation des prix à la consommation (variation moyenne annuelle %)	4,2	4,0	2,4	1,5	0,9	5,4	3,8	
17	Taux d'intérêt (pour l'argent %)					9,30	9,09	9,55	
18	Taux de change (moyen annuel du CFA pour 1 euro)								
19	Chômage (en % de la main-d'œuvre, définition OIT)								
20	Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total)								

•

10 principaux indicateurs de pauvreté

	Indicateur	1990	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2013	2015
Incidence	1. Indice de pauvreté ¹		29,6			36,8					
	2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de 5 ans)			7,2 pour mille							
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille)	130,6	121,5	106,1	102,9	100,8	98,6	96,5	94,3	85,7	81,6
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire		53,56	62,04	64,16	66,28	68,4	70,52	72,64	81,12	85,36
	5. Taux d'achèvement du cycle primaire		41	49	54	60	65	71	76	99	110
	6. Rapport filles-garçons dans l'enseignement primaire		67	75	79	79	82	85	85	96	100
	6. Rapport filles-garçons dans l'enseignement secondaire			33	34	36	38	39	41	47	50
	6. Rapport filles-garçons dans l'enseignement supérieur		25	28	30	32	33	35	39	49	54
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié		72,9	76,1	75	76,9	77,3	77,7	78,2	80,0	80,9
	8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole			99							
	9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans			2,1							
	10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée			75	76						

¹ Source : INSAE

Forecast start semester	2007 S1
Forecast end semester	2007 S2

Domain	CDC;DDH;DRG;ONG;ONG-ED;ONG
Delegation in charge	BJ
Budget line	19.040300;21.020300;21.021300

Benin

Budget line	Domain	Contract nr	Status	Decision nr	Contract FDI Date	Situation before forecast			2007 S1	Forecasts			2007 S2	Forecasts			After forecast
						Contracted	Paid	RAL	Contracted	Paid	Recovered	Contracted	Paid	Recovered	RAL		
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2002/011-671	Ongoing	ONG-PVD/2002/001-07	01/01/2009	2.152.244	1.937.020	215.224	0	215.224	0	0	0	0	0	0	
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2002/020-438	Ongoing	ONG-PVD/2002/001-09	31/10/2009	750.000	533.021	216.979	0	0	0	0	0	141.979	0	75.000	
19.040300	Human rights & Democracy	DDH/2001/050-527	Ongoing	DDH/2001/002-779	30/06/2007	730.128	730.128	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21.021300	Decentralised cooperation	CDC/2003/055-442	Ongoing	CDC/2003/005-002	18/07/2009	483.428	296.309	187.119	0	138.777	0	0	0	0	0	48.342	
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2004/061-716	Ongoing	ONG-PVD/2003/004-56	26/02/2009	690.629	621.566	69.063	0	0	0	0	0	69.063	0	0	
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2004/061-972	Ongoing	ONG-PVD/2003/004-56	12/09/2008	298.510	195.726	102.784	0	72.933	0	0	0	29.851	0	0	
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2005/094-833	Ongoing	ONG-PVD/2004/006-23	22/07/2010	350.374	166.236	184.138	0	74.550	0	0	0	0	0	109.588	
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2005/095-323	Ongoing	ONG-PVD/2004/006-23	01/07/2010	333.955	124.943	209.011	0	87.808	0	0	0	0	0	121.203	
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2005/095-396	Ongoing	ONG-PVD/2004/006-23	08/07/2010	555.619	197.916	357.703	0	151.071	0	0	0	0	0	206.633	
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2006/119-503	Ongoing	ONG-PVD/2005/017-21	10/07/2010	671.331		671.331	0	201.203	0	0	0	0	0	470.128	
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2006/119-687	Ongoing	ONG-PVD/2005/017-21	01/07/2010	750.000		750.000	0	233.050	0	0	0	0	0	516.950	
21.020300	NGO co-financing (PVD)	ONG-PVD/2006/119-864	Ongoing	ONG-PVD/2005/017-21	01/07/2010	763.367		763.367	0	252.578	0	0	0	0	0	510.789	

Notes:

- This report contains contracts and invoices in status provisional, committed, decided and ongoing.
- Contracts in this report without a budget line mentioned have no forecast registered.
- Contracts without the analytical breakdown entered in CRIS will not appear in this report.
- Data in this report will have been refreshed the day before the 'Last Report Refresh' date mentioned at the bottom of the

BENIN

	FORECASTS 2007										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	TARGET ANNEE
New Global Commitments	59.500.000					3.000.000					62.500.000
New Individual Commitments	3.126.551	1.139.230	1.986.415	906	2.132.438	109.052.099	6.963.782	93.459.551	8.628.766	53.693.558	55.825.995
Payments	34.523.574	12.579.452	21.934.122	10.000	23.546.513	37.914.610	2.421.128	32.493.482	3.000.000	18.667.869	42.214.382
Decommitments back to the NIP	5.537.760										5.537.760
Decommitments to recommit	869.873					113.722					983.595
Reduction of Old RAL	6.920.402	5.280.850	1.639.552	0	6.100.626	3.295.358	466.290	2.829.068	0	1.880.824	7.981.450

	FORECASTS 2008										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	TARGET ANNEE
Engagements Individuels	19.200.000	10.025.850	7.476.834	1.697.316	13.764.267	8.430.000	2.042.016	4.825.642	1.582.182	4.454.837	18.219.104
Payments	49.026.099	25.600.432	19.091.667	4.334.000	35.146.266	42.491.488	10.292.800	24.323.688	7.975.000	22.454.644	57.600.910

R A L	SITUATION on 01/01/2007		SITUATION on 31/12/2007		Amount	Nbr
	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2002	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2002		
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS	283.749.357	27.487.357	342.097.181	24.306.266	24.000.000	2
R A C	105.697.987	4.152.775	109.203.410	776.463		1
R A P	65.582.579	7.755.767	76.825.014	3.150.629		0
R A L	171.280.566	11.908.542	186.028.424	3.927.092		0
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	60%	43%	54%	16%		5
Nbr of years to absorbe RAL	4		4			

GLOBAL COMMITMENTS ON AVAILABLE EDF ALLOCATIONS UNTIL END 2007

SUMMARY of	AMOUNT
CUMULATED TOTAL GLOBAL COMMITMENTS on 31/12/2006	251.834.670
TOTAL NEW GLOBAL COMMITMENTS FORSEEN in 2007	62.500.000
TOTAL GLOBAL COMMITMENTS	314.334.670

SUMMARY of	AMOUNT
COUNTRY ENVELOPE A & B AT 31-12-2006 avant ETR	302.364.239
DECOMMITMENTS OVER THE PERIOD OF 2007	5.537.760
TOTAL EDF AVAILABLE COUNTRY RESOURCES	307.901.999
USE OF AVAILABLE RESSOURCES in %	102,09%
EDF COUNTRY RESSOURCES THAT COULD BE LOST	-6.432.671

REG. BENIN

	FORECASTS 2007										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	TARGET ANNEE
New Global Commitments	0					0					0
New Individual Commitments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Payments	1.212.848	1.068.848	144.000	0	1.140.848	3.547.632	1.437.632	610.000	1.500.000	1.742.632	2.883.480
Decommitments back to the NIP	6.855.329										6.855.329
Decommitments to recommit	0										0
Reduction of Old RAL	1.621.824	1.477.824	144.000	0	1.549.824	3.547.632	1.437.632	610.000	1.500.000	1.742.632	3.292.456

	FORECASTS 2008										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	TARGET ANNEE
Engagements Individuels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Payments	1.412.620	242.120	1.170.500	0	827.370	1.438.764	200.000	1.238.764	0	819.382	1.646.752

R A L	SITUATION on 01/01/2007		SITUATION on 31/12/2007	
	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2002	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2002
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS	29.455.484	9.455.484	23.833.477	9.430.757
R A C	5.947.647	24.727	325.640	0
R A P	9.630.646	384.249	5.513.844	0
R A L	15.578.293	408.976	5.839.484	0
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	53%	4%	25%	0%
Nbr of years to absorbe RAL	5		2	

	Amount	Nbr
Ceiling increase riders	0	0
Extension Date		0
Réaménagement budgétaire		0
Modification DTA		0
Total number of projects		0